

Faits historiques

*qui se sont passés dans la commune de Lingreville
pendant la période
de la Révolution, du Consulat et de l'Empire
d'après les documents trouvés dans les archives communales*

Malgré de minutieuses recherches faites dans les archives de la commune, je n'ai pu trouver de pièces me permettant de faire connaître l'état d'esprit des habitants au moment de la révolution. Pas de trace de doléances qui ont dû cependant être présentées à cette époque. Seuls quelques faits trouvés dans les archives paroissiales m'ont empêché de passer complètement sous silence cette période de l'histoire locale. La période relative au Consulat renferme quelques pièces qui m'ont paru pouvoir être mentionnées. Aussi je les ai copiées sur les originaux en m'efforçant, malgré leur mauvais état, de les reproduire textuellement.

J'ai encore trouvé un certain nombre de pièces relatives à un procès que la municipalité dut soutenir pendant les premières années de l'Empire contre les cohéritiers du seigneur de Lingreville, Courtois de Sainte-Colombe, descendant de Adrien Belin « escuyer » de Tourneville qui vivait au 17^{ème} siècle. Comme ce procès donna lieu à une certaine effervescence dans la commune et qu'aujourd'hui encore on en parle en gardant contre la municipalité d'alors – et ce, à tort ou à raison – un certain ressentiment, j'ai cru devoir en faire mention.

Afin de faciliter l'étude de l'histoire locale de Lingreville pendant les dernières années du 18^{ème} siècle et les premières années du 19^{ème}, j'ai numéroté les pièces transcrites dans l'ordre où elles ont été établies. Il suffira donc de s'y reporter pour en connaître exactement la teneur.

Toutefois, avant d'étudier plus particulièrement l'époque sus-indiquée, il m'a paru nécessaire de reproduire d'abord les notes publiées sur Lingreville par M. Renault, dans l'annuaire de la Manche de 1853. (**Pièces N° 1-2 et 3**) (**Voir lesdites pièces après les premières photographies**)

Histoire locale de la fin du XVIII^{ème} siècle et du commencement du XIX^{ème}

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai trouvé que très peu de choses en ce qui concerne l'époque de la révolution et celle qui l'a précédée. Les archives paroissiales m'ont permis de constater cependant que Lingreville était pour la dîme divisée en deux portions, une grande et une petite. En 1756, Antoine Vincent, né à Lingreville le 17 avril 1712, devint curé pour la première et grande portion. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et se retira du ministère au mois de juin 1791. Le presbytère qu'il habitait était situé à un demi-kilomètre de l'église environ, probablement au village du Val. Ce qui porte à le croire, c'est que dans ce village et tout près de l'endroit où il devait exister, se trouve encore une portion de terre appelée « l'Aumône ». Plusieurs personnes consultées à ce sujet ont d'ailleurs confirmé mes prévisions.

Le patrimoine du curé Vincent ainsi qu'un jardin et trois hectares de terre appartenant à la fabrique furent vendus. A l'époque de la Terreur, il ne quitta pas la paroisse. Il se retira d'abord chez un parent, Le Conte la Rue, patriote très ardent puis changea plusieurs fois de cachette pendant la tourmente révolutionnaire. Il mourut chez son neveu, Antoine Vincent, Maire de Lingreville depuis 1799. Le 2 Nivôse an 12, à l'âge de 91 ans 9 mois, ainsi que l'atteste l'acte de décès établi sur les registres déposés aux archives communales.

En 1773, Martin Ouin, également né à Lingreville, devint curé de Lingreville pour la deuxième portion. Moins estimé que son confrère l'abbé Vincent avec lequel « il n'avait que les rapports indispensables », il habitait le presbytère près de l'église, là où il est encore actuellement. D'après les archives paroissiales, le presbytère après la mort du curé Ouin, dut servir de mairie pendant quelque temps.

Martin Ouin, ayant prêté le serment civique, resta seul curé de Lingreville jusqu'à sa mort, qui fut accidentelle et dont je n'ai pu trouver la date. Revenant de dîner de chez un de ses confrères et amis, l'abbé Thuillet, demeurant à Bricqueville-sur-Mer, commune limitrophe de Lingreville, il tomba dans un ruisseau où il se noya. Ce ne fut qu'après l'avoir cherché pendant plusieurs jours, qu'un sieur « Les Longchamps Garnier » le retrouva. Il fut enterré au pied de la croix qu'on voit encore aujourd'hui dans l'ancien cimetière.

En l'an 2 de la République, le jour de nonidi, 3^{ème} décade du 5^{ème} mois, l'inventaire fait dans l'église de Lingreville (Pièce n°4) indique que les « argenteries, cuivres, métaux, etc. » devaient être portés au chef-lieu de district.

Comme suite à l'inventaire dont il est question ci-dessus, il m'a paru que je pouvais placer ici - n'ayant pu trouver de date dans les archives paroissiales - ce qui a trait aux objets mobiliers de l'église.

Le Maître autel fut démolí et relégué au fond de l'église ; on s'en sert encore aujourd'hui. La plus pesante des deux cloches fut enlevée et portée à Saint-Lô. Seule la petite cloche, ainsi que le prouve l'inventaire précité resta dans le clocher de la commune.

Quant aux vêtements sacerdotaux, ils furent vendus. Certains acquéreurs s'en servirent pour faire « des bonnets à leurs enfants ou tout autre chose ». D'autres, et parmi eux de « bons catholiques » et même « des patriotes ardents » les achetèrent pour les rendre à l'église au retour du calme. Les statues furent adjudgées en grande partie à Julien Mahé ; les Préquais « fervent démocrate » qui les cacha dans son grenier, pour les remettre plus tard à leur place. La croix qu'on voit aujourd'hui dans l'ancien cimetière fut vendue à la famille Percepied la Croix. La même famille acheta aussi les fonts baptismaux. D'après les archives paroissiales, « la tradition dit que tous les efforts furent impuissants pour les sortir du cimetière et qu'ils furent remis à leur place sans difficulté par Jean Leblanc, maçon ». Le cimetière fut respecté ; des réparations furent faites à la suite d'une délibération du conseil municipal réuni extraordinairement le 2 brumaire, an neuf.

La commune de Lingreville, qui appartient aujourd'hui au canton de Montmartin-sur-Mer, était autrefois comprise dans le canton de Bréhal, ainsi qu'en fait foi la Pièce n°5. Nous n'avons pu retrouver l'époque à laquelle elle fut rajoutée au canton de Montmartin-sur-Mer.

Le 25 Messidor An 8 de la République Française, le Maire et l'adjoint de Lingreville informent le sous préfet de Coutances qu'ils ont réuni leurs concitoyens pour célébrer « la fête mémorable de la liberté et de la concorde » (Pièce n°6)

Le premier Vendémiaire an neuf, le Maire du « village de Lingreville » (Pièce n°7) envoie au sous préfet de Coutances un compte-rendu de la fête du 1^{er} Vendémiaire conformément à la circulaire préfectorale du 28 Fructidor, an 8. Cette fête, dit-il « s'est terminée par de chants d'allégresse et les cris 1000 fois répétés de « Vive la République ! Vive Bonaparte et la Constitution de l'an 8. »

En 1796, Jean-Baptiste Beaufile, né à Fleury, Manche, était, disent les archives paroissiales, arrivé à Lingreville pour y remplir les fonctions d'instituteur. D'après les mêmes archives, on ignorait ses antécédents. Toutefois, on rappelle qu'aux fonctions d'instituteur, il joignit celle de desservant de la paroisse, exerçant publiquement le ministère ecclésiastique. « Il se mit à marier, à baptiser et à inhumer. » « N'ayant point, a-t-il écrit dans un endroit, de prêtre à faire l'office, il était, d'après lui, un desservant *très précieux* ». Il a dressé les registres de catholicité, de 1796 à 1803, époque à laquelle il dut céder le pas au curé Menand.

Toutefois en 1801 « sa conduite envers des fonctionnaires publics étant peu digne d'un instituteur », il fut destitué de ses fonctions, ainsi que le montre un arrêté préfectoral en date du 11 vendémiaire an 9. (Pièce n°8)

Néanmoins, il resta jusqu'en 1803 comme desservant, concurremment avec le citoyen Louis Menand, originaire de Cametours, prêtre non assermenté et dont, disent les archives paroissiales n'ont point été connues. (Pièce n°9)

Les archives paroissiales mentionnent d'ailleurs que « deux prêtres se disputèrent alors l'administration de la paroisse ». Les « Aristocrates » se déclarèrent pour Menand et les « Démocrates », plus nombreux, pour Beaufile.

Entre autres querelles, il y en eut une très violente, qui le 15 Nivôse An 9, fit prendre au Maire un arrêté ordonnant la fermeture de l'église (Pièce n°10).

Le citoyen Beaufile, destitué de ses fonctions d'instituteur, comme nous l'avons dit ci-dessus, par arrêté préfectoral en date du 11 Vendémiaire, An 9, fut remplacé par le citoyen Adrien Hue dont la nomination eut lieu par arrêté préfectoral en date du 27 Brumaire An 9. (Pièce n°11)

Lors de son installation qui eut lieu le 9 Frimaire An 9, le Maire lui adressa une allocution dont on trouve le texte dans la pièce n°12.

L'église fermée le 15 Nivôse An 9, fut rouverte le 20 Nivôse suivant. Le lendemain 21, les différents ministres du culte invitèrent le Maire à assister à un Te deum chanté « en action de grâce de ce que le 1^{er} Consul a échappé à l'horrible attentat mené sur sa personne. (Pièce n°13)

Le 23 nivôse, an 9, le Maire recevait le signalement « des quatre scélérats qui ont dirigé et exécuté l'attentat du 3 Nivôse contre la personne du 1^{er} Consul ». Je n'ai pu trouver les dits-signalements.

Une note en date du 7 pluviôse An 9, trouvée dans les registres de délibérations, permet de constater qu'un arbre de la liberté avait été planté à Lingreville (Pièce n°14).

Le 17 pluviôse, an 9, le Maire recevait une circulaire préfectorale, en date du 14 Pluviôse An 9, prévenant les Maires que les Consuls de la République avaient décidé, le 2 Pluviôse que, dorénavant, le Maire, dans chaque commune, serait seul chargé de l'administration communale. (Pièce n°15)

Le 17 pluviôse, an 9, le Maire recevait également un arrêté du sous-préfet de Coutances, en date du 15 Pluviôse, mettant en réquisition la garde nationale de Lingreville. (Pièce n°16)

A l'époque du Consulat, des troupes séjournaient à Lingreville. Elles tenaient garnison, d'après des renseignements recueillis, dans une sorte de manoir situé au village de la Bissonnerie. A ces troupes, venaient s'adjoindre des hommes de la garde nationale qui, parfois, se faisaient remplacer pour leur service, moyennant finances, par les soldats de l'armée régulière. Ces derniers ne remplissaient pas toujours leurs engagements et le service en souffrait. La lettre du Maire en date du 11 Floréal An 9 au Commandant de la garde nationale en fait foi. (Pièce n°17)

Le 29 floréal, an 10, le Maire recevait l'arrêté des Consuls en date du 20 floréal ainsi que l'arrêté du Préfet en date du 24 floréal, relatif au vœu général sur la question suivante :

« Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie ? ». A Lingreville, 372 suffrages furent exprimés à l'unanimité, les 372 votants demandèrent à ce que le 1^{er} Consul fut nommé Consul à vie. (Pièce n°18)

Le 22 frimaire, an 11, le Maire envoya au Sous-Préfet un état statistique agricole. Cette statistique (Pièce n°19) m'a paru, comme d'ailleurs beaucoup de celles qu'on fait aujourd'hui, un peu fantaisiste. Un point surtout m'a frappé. D'après cette pièce, la commune n'avait qu'une étendue de 500 hectares, alors qu'aujourd'hui les statistiques en accusent 920. L'erreur paraît vraiment trop flagrante.

Lors de son arrivée à Lingreville, le 1^{er} Frimaire An 9, le desservant Menand n'avait pas été installée officiellement dans ses fonctions. Ce ne fut que le 29 brumaire, an 12, alors que les rapports de l'Etat français et de l'Eglise eurent été réglés que son installation officielle eut lieu en présence du Maire et de plusieurs membres du Conseil municipal. La Pièce n°20 en donne la preuve.

En l'an 12, la municipalité de Lingreville se vit réclamer par le sieur Gabriel François Charles Frémin du Mesnil, agissant pour lui et ses cohéritiers dans la succession de M. Le Courtois de Ste-Colombe, seigneur de Tourneville, la propriété des marais et mielles de ladite commune sur lesquels les habitants prétendaient avoir des droits. Cette réclamation, si elle était reconnue fondée, étant susceptible de causer du dommage aux habitants, on comprendra qu'elle dût donner lieu à une vive effervescence dans la commune. C'est ce qui arriva. Au premier abord, la Municipalité, en réponse à la demande du Sieur Frémin du Mesnil en date du 20 Thermidor An 12 (Pièce n°21), après l'avis du Sous-Préfet de Coutances et celui du Préfet, (Pièce n°22) prit une délibération (Pièce n°23) faisant connaître au réclamant les raisons sur lesquelles elle se basait pour considérer les mielles et marais comme bien communaux.

N'admettant pas les raisons données par le Conseil municipal, le sieur Frémin du Mesnil demandait au Sous-Préfet par lettre en date du 26 pluviôse, an 13, l'autorisation de traduire devant les tribunaux la commune de Lingreville afin qu'elle produise ses titres de propriété, comme lui-même il y produira les siens. (Pièce n°24)

Le Conseil municipal se réunit à nouveau sur l'autorisation préfectorale en date du 9 germinal an 13 et nomma une commission chargée de prendre tous renseignements utiles et donner au pétitionnaire toutes les explications nécessaires, avant de prendre de part et d'autre une décision. (Pièce n°25)

A la suite de l'entrevue que le pétitionnaire et la Commission municipale eurent ensemble, il semble que les parties adverses ne furent pas intransigeantes car la Pièce n°26 indique une proposition de transaction faite par le pétitionnaire.

Le 11 fructidor, an 13, le Conseil municipal, réuni à nouveau pour délibérer sur la proposition de transaction faite par le sieur Frémin du Mesnil, accepte la transaction proposée et nomme Antoine Vincent, Maire et Guillaume François-Paul Mahé Boislandelles premier membre du Conseil municipal pour remplir « les conditions de transaction. » (Pièce n° 27)

Enfin, le 14 juillet 1808 et à la suite de la transaction passée devant notaire, le sieur Frémin Dumesnil sollicite M. le Sous-Préfet de donner des ordres pour qu'il soit constaté par acte authentique (Pièce n° 28) que les bornes posées au midi sont à la distance prescrite à l'article 1^{er} de la transaction passée le 25 fructidor, an 13, acte dont je n'ai pu trouver traces. Sur l'ordre du Sous-Préfet donné le 16 juillet 1808, le Maire dut prendre un arrêté dont la copie devait être remise au pétitionnaire.

Administrativement, la difficulté survenue entre le sieur Frémin Dumesnil et la municipalité était donc réglée. Mais les habitants n'approuvaient nullement la transaction et la municipalité dut encourir la colère, voir même la haine des habitants. Pendant les pourparlers qui eurent lieu entre le réclamant et les membres du conseil municipal, en vue de

régler cette affaire, ceux-ci durent sans doute accepter à dîner chez le pétitionnaire, car la légende veut « que les marais et les mielles en question furent donnés pour un dîner ». D'ailleurs, il paraît que le sieur Frémin Dumesnil fit élever des talus en terre pour délimiter les marais et les mielles obtenus par lui. Mais le travail fait le jour par ses ouvriers était détruit par les habitants. On prétend même que des soldats séjournèrent quelques temps à Lingreville pour protéger les travailleurs. Peut-être y a-t-il dans tout ce qu'on raconte beaucoup d'exagération. Toutefois, aujourd'hui encore, la population admet que la commune a été frustrée de ces terrains par le sieur Frémin Dumesnil et ce par la « veulerie et la gourmandise » de la municipalité d'alors. Et si l'on ajoute que ces terrains, alors plus ou moins marécageux, ont été assainis et loués jusqu'à 4 000 francs pour la culture maraîchère, on comprend que les habitants ne veulent pas entendre raison.

Actuellement, ces biens appartiennent à la veuve du dernier baron Frémin Dumesnil qui avait épousé une anglaise M^{lle} Suzanne Wallis qui, quelques temps après la mort de son mari, épousa un M. Danguy puis en 3^{ème} noce un anglais M. Dangerfield, demeurant à Londres avec lequel elle habite.

Notes complémentaires

1° Quand on pénètre dans la cour du château de Lingreville, on voit aujourd'hui encore, à droite et à gauche, deux énormes colombiers cylindriques surmontés d'une toiture conique. Leur construction paraît être fort ancienne.

2° Au lieu-dit « la Bissonnerie », on trouve quelques traces d'une sorte de manoir seigneurial qui, d'après les renseignements recueillis, devait dépendre de la seigneurie « des Meurdrac ».

Un bâtiment, actuellement à usage d'étable, a une porte dont le linteau offre des accolades semblables à celles qu'on trouve sur la porte de la chapelle du château de Lingreville appartenant aujourd'hui à la famille d'Annoville, héritière du baron Frémin du Mesnil qui possédait également le manoir de la Bissonnerie.

Une tourelle, située à l'ouest de l'étable, s'est effondrée il y a trente ans environ. Elle permettait de communiquer avec les vastes greniers des bâtiments situés de chaque côté.

De larges portes, avec plein-cintre que l'on remarque dans les bâtiments situés à l'est de la maison d'habitation permettent d'admettre également que là, autrefois vivait un noble. Au commencement du 19^{ème} siècle, des soldats logèrent quelques temps dans les bâtiments de la Bissonnerie.

Du château de Lingreville partent des souterrains qui, paraît-il, devaient se rendre au château de Chanteloup et à celui de Régnéville. Il y a dix ans environ, aux alentours du lieu-dit « La Hoguette » à la suite d'un effondrement de la voûte, on a pu constater l'existence réelle d'un de ces souterrains.



Commence de la Bastionerie ... Bâti avec plan creux



Table de la Bastionerie ... Bâti avec plan creux

Faits historiques relatifs
à la
Commune de Lingreville
Et rapportés
dans l'annuaire de la Manche.

D'après les rôles normands, on voit qu'aux assises de l'échiquier qui se tinrent en l'année 1125 sous le règne de Richard, Guillaume de Saint-Jean rendit compte de 70 sols qui restaient sur l'ancien fermage de la terre des Oiseleurs, *Aucupum* connu aussi, sous le nom de l'Oiselière située à Lingreville et qui avait été donnée à l'église de Coutances par Guillaume de Normandie ou acheté de ce prince par Geoffroy de Montbray. Il paya sept livres sur les nouveaux fermages, et versa dix livres dix sous dans le trésor, ce qui le déchargea de toutes dettes : *Wilkmus de Ste Johanne redit comptum de 70 sols de remanente viterio firme de terra aucupum in Lingrevilla et de 7 lib. De novo firm jusdem terra in thesauro 10 lib. et quietus est.*

Le registre des fiefs de Philippe Auguste nous apprend que Foulques Paynel avait à Lingreville, aux droits de sa femme, un fief qui ne l'obligeait qu'envers le connétable de Normandie : *Fulco Paganellus tenet de constabulario Normandie diminium lores apud Pokres et Lingrevillam de maritergio uxoris sue unde not respondet nisi domini constabulario.*

Ce fief avait sans doute appartenu à la famille Meurdrac, car on trouve que Jean Meurdrac de Poteret – qui avait dans ses armes un bâton d'azur – accompagna Robert Courte Heuze à la conquête de Jérusalem.

On voit aussi que Henri de Poteret donne aux chanoines de la Luzerne pour le repos de son âme, de celle de Guillaume son frère et de Raoul de Poteret son père, deux boisseaux de froment à prendre chaque année à la Saint Michel sur son moulin de Lingreville : *Dedi...duos busellos frumenti... singulis annis ad festum St Michaelis in molendino meo de Lingrevilla.*

Ce fut à Lingreville que pendant les guerres de religion qui désolèrent le pays dans le XVI^e siècle, on vit débarquer une armée de protestants sous la conduite de Bricqueville, marquis de Colombières et de Rabodanges alors que Montgommery descendait à la Hougue avec une autre armée.

Lorsque dans le cours du XIII^e siècle, Jeanne de St Planchers donna une partie de l'église de Lingreville à l'abbaye du Mt St Michel, le curé de Lingreville était Pierre de Macère *Petrus de Macerüs*. On le voit figurer au nombre des juges qui terminèrent un procès existant entre l'évêque et la chapître de Coutances : *Petrus de Macerüs rector ecclesia de Lingrevilla.*

Un de ses successeurs Geoffroy Meslier fut curé de Lingreville en l'année 1305, il résigna sa cure de consentement de l'évêque.

Guillaume, évêque de Porphyre qui possédait dans la paroisse de Lingreville le personat ou la cure de Poteret, le permuta avec le curé de Bricqueville la Blouette. Cette mutation se fit du consentement de Jacques Paynel.

Pendant une partie du XVIII^e siècle, l'abbé Vincent fut curé de Lingreville pour la première et grande portion.

Un aveu de l'année 1327 nous offre des détails intéressants sur un fief de Lingreville. « *Geoffroy Dine tient un membre d'un fief de haubert de la paroisse de Lingreville du roy nostre sire et en rent 14^s de laide au compte à la my caresme et 14^s es prévost de Cérences pour*

l'échesage des moulins de Cérences et 14^s à la St Michel aux dits prévosts pour les dites écluses et quand le roi va son corps propre en os est le dict escuyer tenu lui faire un chevalier et aller à lui à ses propres dépens le terme de 40 jours partant de la place allant et venant et de 26 de ses aînés ou aînesses sont tenus à garder chacun une fois les foires de Montmartin et par ce, sont quittes de leurs coutumes, de leur estorements par toute Normandie es foires et es marchés du roy et vaut audit escuyer chacun au bon ou mal an 100 livres de revenus ou environ tant en rentes, moulins, eaux, terres, preys et autres choses.»

Aujourd'hui les aînesses des familles de Lingreville ne sont plus obligées d'aller garder les foires de Montmartin.

Lors de la rédaction de l'état des fiefs au baillage de Coutances, dans le cours du XVII^e siècle, on comptait deux fiefs nobles à Lingreville. Celui de Lingreville appartenait à Adrien Bellin, escuyer sieur de Tourneville.

Le fief de Meurdrac qui sans doute avait été possédé par l'ancienne et puissante de Meurdrac se divisait en deux parties : une moitié appartenait au sieur de Tourneville et l'autre à Gabriel Frémin. Alors la famille Frémin était déjà citée comme fort ancienne dans le pays.

Après Gabriel Frémin, on trouve Pierre Isaac Frémin sieur du Mesnil, seigneur de Lingreville, ancien capitaine au régiment de Bretagne, Conseiller secrétaire du Roi maison et couronne de France, et colonel électif de la milice bourgeoise de la ville de Coutances. Il épousa Margueritte Pasquier dont le père, Joseph Pasquier, était conseiller du roi et trésorier général de ses finances.

Il eut deux fils qui se firent remarquer l'un et l'autre par une haute intelligence et les services qu'ils rendirent à leur pays.

Nicolas Frémin de Beaumont de Lingreville fut avocat au parlement de Paris, l'un des présidents du Conseil Supérieur de Bayeux, puis Maire et Sous-Préfet de Coutances, Député au Corps législatif il devient ensuite Préfet. Dans toutes ces fonctions il fit preuve d'une grande capacité et d'un esprit éclairé. Ami de la littérature étrangère et de celle de son pays, il se livra à l'étude des lettres avec succès et cultiva avec la même facilité les sciences exactes et les arts d'agrément. A sa mort, il mérita les éloges comme les regrets de ses concitoyens.

Son frère Gabriel Charles François Frémin, baron du Mesnil, fit ses premières armes sous Louis XV. Il passa trois ans sur les vaisseaux du roi. Il devint ensuite capitaine des grenadiers du régiment de Penthièvre. A peine âgé de 24 ans, il avait déjà par ses services mérité la croix de Saint-Louis. Plus tard et pendant les mauvais jours qui affligèrent sa patrie, il vint presque toujours dans les prisons, mais quand des jours plus heureux vinrent à luire pour son pays, il prit part aux affaires publiques. Il fut membre et président du Conseil général de la Manche, devient Maire de Coutances, Chevalier de la Légion d'honneur, Baron de l'empire et Député.

Cet homme de bien, que la nature avait doué d'une grande bonté de cœur, d'une intelligence supérieure et d'un caractère loyal a laissé à Coutances les plus honorables souvenirs et les habitants de Lingreville n'en parlent qu'avec respect et vénération. Monsieur du Mesnil avait épousé Jeanne Henriette Le Courtois de Ste-Colombe.



© A
départ
de la

L'église de Lingreville
Lingreville Ingressus villa Lingrevilla

L'église a la forme d'une croix. On y reconnaît deux styles : le style roman et le style ogival, elle n'est pas sans intérêt.

La nef a subi des reprises. Ses murs cependant, ont encore tous les caractères de l'architecture des XI et XIIe siècle. Ainsi, on y remarque des assises dites posées en arête de poisson. Les fenêtres primitives sont longues, étroites et cintrées. Les contreforts qui tapissent les murs ont peu de saillie. Le mur méridional était percé d'une porte cintrée qui aujourd'hui est bouchée.

La tour entre chœur et nef est massive et quadrangulaire. Suivant la tradition, elle aurait été construite de manière à servir de refuge et de lieu de défense aux habitants dans des temps de troubles et d'invasions. Je la crois du XIIe siècle. Ses fenêtres sont longues et étroites. Aux quatre angles, on a placé des gargouilles.

La porte occidentale est cintrée et les pièces de l'archivolte sont taillées et placées symétriquement. Les colonnes qui reçoivent l'arcade cintrée n'ont pour ornement qu'un léger renflement dans leur partie supérieure. Un contrefort peu saillant s'élève au-dessus de cette porte et on remarque à droite et à gauche, une fenêtre étroite et cintrée.

Le chœur est du XVe siècle. Son mur absidial est à pans coupés et les contreforts sont appliqués sur les angles. Les arceaux prismatiques de la voûte semblent faire corps avec les colonnes qui les reçoivent.

Les deux chapelles ont été retouchées et leurs voûtes paraissent avoir été refaites dans le XIVème siècle. Cette partie du transept porte les traces évidentes d'ancienne construction et de remaniement.

Les modillons primitifs des chapelles offrent des figures grimaçantes ou des têtes d'animaux entre autres, une hure de sanglier. Dans un des murs de la chapelle méridionale, on remarque une crédence dont l'arcade en accolade dénote la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe.

L'autel est *dans* le genre de ceux qui datent de l'époque de Louis XIV ou de Louis XV. Les colonnes qui l'ornent de chaque côté sont toutes couvertes de grappes et de feuilles de raisin conduites en spirales.

Le fond baptismal est pédiculé composé. Son urne est en octogone et repose sur un fût principal et quatre colonnettes auxiliaires ; elle a deux pieds de hauteur. Ce petit monument doit être de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIVe siècle.

On lit sur la cloche placée dans la tour l'inscription suivante.

L'an 1808, j'ai été nommée Nicolasse Henriette par M. Frémin de Beaumont législateur et M. D. Jeanne Henriette Le Courtois, épouse de M. Frémin du Mesnil et faite refondre par les habitants A.T.M.R. Vincent et Charl. Do. Lalande, alors maire et adjoint ; bénite par M. Menant desservant alors du dit lieu.

Entre deux cordons, on lit :

Les Jourdan fondeurs en 1808

J'ai découvert cachée dans un coin de l'église une pierre portant cette inscription :

(lettres gothiques)

Cy devant demoiselle

Guillemette de St Gille en son

Vivant, femme de noble homme

Maître Le Coq Sieur

De Lingreville laquelle trépassa

Le dernier jour de décembre 1540

L'église renferme plusieurs pierres tombales appartenant à des familles anciennes du pays. Je n'ai pu en lire les inscriptions qui sont couvertes par les bancs. Monsieur Louis Le Comte, Juge de paix du canton de Montmartin-sur-Mer et qui est né à Lingreville, m'a dit qu'on lisait sur les pierres les noms de Rualleur, Bisson et Le Coq. Monsieur le Comte appartient à l'ancienne famille Le Coq qui s'allia à celle non moins ancienne de Ruallem.

On voit dans le cimetière la partie supérieure d'une croix qui offre l'image du Christ. Cette croix pourrait bien dater de la fin du XVe siècle.

On y remarque aussi deux pierres similaires dont les inscriptions sont complètement effacées.

Les murs du cimetière ont environ deux pieds d'épaisseur et leur maçonnerie est soignée, il semble qu'on ait voulu faire de ces murs une enceinte fortifiée.¹

Quelques temps après que j'eus visité l'église de Lingreville, on trouva en creusant une fosse dans le cimetière une pierre de forme quadrangulaire qui contenait encore des fragments d'ossements humains. Cette pierre, mesurée à l'intérieur offre 2m15 de longueur 0m43 de profondeur ; 0m64 de largeur à l'une des extrémités et 0m33 à l'autre. La partie la plus large était celle où reposait la tête. On pense que ce tombeau doit remonter à une époque reculée et que le cimetière doit encore en renfermer de semblables.

L'église de Lingreville est sous le vocable de Saint-Martin. Elle dépendait de l'archidiaconé et de la chrétienté de Cérences et payait 30 livres de décimes.

La paroisse avait deux curés et la dîme se partageait en deux portions. L'une s'appelait la grande portion et l'autre, la petite. L'abbaye du Mont St Michel avait le patronage de la grande portion. *Patronus ecclesie* dit le livre blanc *pro majore portione est abbors sancti Michialis in periculo mares*. C'était Jeanne de St Plancher qui en 1242 ou 1248 lui avait donné ce droit de patronage. Elle lui donna aussi son manoir de Lingreville, *manerium de lingrevilla*. Dans le cours du XVIe siècle, l'église appartenait encore à l'abbaye du Mont St Michel.

Le prieur du Rocher de Mortain avait dans le cours du XVe siècle le patronage de la petite portion de l'église de Lingreville. *Prior de Rocheve de Mortaigno*, dit encore le livre blanc, *est patronus de Lingrevilla pro minore portione*.

Plusieurs chartes du XIe siècle prouvent que la dîme de l'église de Lingreville appartenait alors au Comte Robert de Mortain. Il en donna la moitié aux moines de Saint-Martin ; car dans le cartulaire de Marmoutiers on trouve la note suivante : *Secudum quoque quod Robertus comes Moritonii donavit monachis St Martini demidiam ecclesiam Lingrevilla... cum sola decerna frobis ovni in proefactor villa siti*.

Le même par une autre charte vidimée en 1830 par Philippe de Valois, roi de France, fonda dans sa ville au château de Mortain un chapitre de chanoines. Il lui donna la dîme du moulin de Lingreville et *decimam mobendimi de Lingrevia*.

Transformations apportées à l'église en 1860

L'église, actuellement, ne présente plus les mêmes caractères que lorsque Maître Renault l'a décrite en 1853. Elle a été transformée en 1860 ainsi qu'en fait foi le projet de transformation suivant :

L'église de Lingreville se compose de deux parties bien distinctes par leur style et leur construction.

¹ Ces murs n'existent plus, ils ont été démolis en 1906 par suite de leur mauvais état.

Le chœur et le transept sont de style ogival à voûte d'arête et nervures et d'une construction très solide. La nef est d'une construction toute différente sans style architectural, sans goût ni art et rappelle la plus mauvaise époque de l'architecture.

L'église dans son ensemble est bien trop petite ainsi que le prouve la disposition de l'ameublement, pas un coin des allées, ni du sanctuaire ne reste inoccupé et encore, il n'y a pas de place pour tout le monde et l'exercice du culte est très gêné.

L'agrandissement projeté est donc d'une urgence absolue et le moyen de l'obtenir de la manière la plus fructueuse est de démolir la nef en son entier et de la construire sur un style, en harmonie avec celui du chœur et du transept conservés en lui donnant un agrandissement considérable quoique strictement nécessaire résultant du prolongement de 6 m 50 de la nef, de son élargissement de 3 m 50 et de l'addition de deux chapelles latérales en arrière du transept avec arcades du style de celles qui existent.

L'intérieur de l'église qui a une superficie de deux cent quarante et un mètres carrés, soixante et onze mètres carrés pour le sanctuaire et le chœur, quatre-vingt-douze mètres carrés pour le transept, soixante-dix-sept mètres carrés quatre centimètre carrés pour la nef, aura après l'agrandissement projeté quatre-cent-quatre mètres carrés, soit 71 mètres carrés pour le chœur, 92 mètres carrés pour le transept, 52 mètres carrés pour les deux chapelles latérales ajoutées et 188 mètres carrés pour la nef et contiendra plus de mille places.

Lingreville, le 18 février 1859

Château de Lingreville

Le château de Lingreville paraît appartenir à l'époque de Louis XIII. On remarque dans la cour une petite chapelle et des portes offrant des linteaux avec des accolades, signes caractéristiques du XVI^e siècle. A droite et à gauche de la cour, on voit deux énormes colombiers. C'est là que se trouvait évidemment le principal fief noble de Lingreville. (d'après l'annuaire du département de la Manche).

N°4

Aujourd'hui nonidi : troisième décade du cinquième mois de l'an deuxième de la République française, une et indivisible en l'église de Lingreville.

Nous, Gabriel Lebas, maire et officiers municipaux de la commune du dit Lingreville, l'agent national d'icelle présent. En vertu de l'arrêté des citoyens administrateurs du district de Coutances lequel prescrit qu'il sera fait par les municipalités, inventaire ou état des fabriques, tant du mobilier qu'immobilières. Conformément à l'article 2 de la loi du 13 brumaire, et ordonne en outre que toutes les argenteries, cuivres, métaux, comme aussi toutes les espèces de fer appartenant aux dites fabriques, en conséquence que les métaux soient portés au chef-lieu, pourquoi sommes entrés dans la dite église et avons procédé au dit inventaire, ainsi qu'il suit.

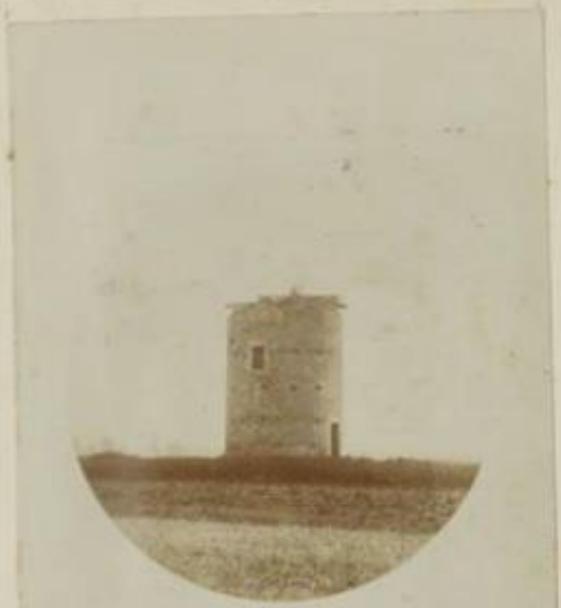
La suite du dit inventaire ne nous a pas paru renfermer de particularités à signaler, sauf peut-être ces quelques lignes montrant que le seigneur Courtois de Ste Colombe qui possédait un fief à Lingreville avait émigré.



Un Colombier du Château de Lingreville.



© Archives
départementales
de la Manche



© Archives
départementales
de la Manche

Un ancien Moulin à vent

© Archives
départementales
de la Manche



« Trouvé deux chasubles appartenant au citoyen André Vigor Jourdan, vicaire dans notre commune pour avoir été par lui achetées à la vendue des Courtois émigrés dont il fait don à la République. »

N°5

L'an huit de la République Française une et indivisible le 20 prairial en la commune de Lingreville, canton de Bréhal.

En exécution des articles 8 et 9 de l'arrêté du dix-neuf floréal relaté en la circulaire du Préfet de la Manche de l'onze de ce mois, Nous Gabriel Lebas, Maire provisoire sortant de la commune du dit Lingreville, sur la demande qui a lui a été faite par le citoyen Vincent, maire, de lui remettre tous les papiers et registres de l'état civil de son administration ainsi que ceux concernant l'état civil et ceux qu'il avait reçus à la suite du triage ordonné par le sous-préfet de l'arrondissement.

Le citoyen Lebas a aussitôt remis au citoyen Vincent 123 liasses de registres concernant l'état civil depuis 1730 à 1749 au nombre de 247.... etc.

Cette pièce était en assez mauvais état. Nous n'avons pas pu lire la plus grande partie de ce qui suit sur l'original.

N°6

Le Maire et Adjoint de la commune de Lingreville au sous-Préfet de l'Arrondissement communal de Coutances.

Citoyen, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu l'instruction du Préfet en date du 4 Messidor présent mois, par lequel nous avons appris que les Consuls ont arrêté le 23 Prairial dernier que la fête de la Concorde qui devait suivre la pacification à l'ouest serait réunie à celle du 14 Juillet, le 25 Messidor. D'après cette même instruction, dont nous avons donné connaissance à nos concitoyens, la veille de la fête, nous les avons invités à se rendre autour de nous, le jour dit, pour célébrer ensemble cette fête mémorable d'anniversaire de la Liberté et de la Concorde. Ils se sont rendus avec enthousiasme à cette invitation. La joie et l'allégresse ont brillé sur tous les visages. Tous se sont également manifestés des sentiments d'amitié, d'union et de concorde. Aucune espèce de ressentiment ne s'est fait paraître. Nous leur avons dit de se rappeler sans cesse que de leur union et de celle de tous les Français dépends la force qui doit vaincre pour toujours nos ennemis, fixer parmi nous le bonheur, c'est à dire une Paix glorieuse que le gouvernement nous prépare.

La fête s'est terminée par les cris mille fois répétés de « Vive l'union de tous les Français ! Vive Bonaparte et la Constitution de l'an VIII ».

Lingreville, le 23 Messidor an VIII de la République Française

Signé : A Vincent, Maire

Ch Delalande, Adjoint

N°7

Le Maire du village de Lingreville au Sous-Préfet de l'arrondissement communal de Coutances.

Citoyen, nous avons reçu la circulaire du Préfet du 28 Fructidor an 8 relativement à la célébration de la fête au 1^{er} Vendémiaire an 9.

En conséquence, j'ai invité nos concitoyens à se réunir le jour dit à dix heures du matin, pour célébrer ensemble cette fête à jamais mémorable qui sera particulièrement distinguée dans les fastes de la Révolution. Ils ont manifesté les sentiments d'affection et d'amour qu'animent tous les bons Français. Les vœux les plus sincères ont été faits pour la République, le maintien du gouvernement actuel dont les travaux constants sont pour une paix glorieuse et durable.

Je leur ai dit que les vertus rendaient la République heureuse, qu'elle ne pourrait exister sans elles, que la justice, l'humanité, la fraternité devraient être la Règle et le but de toutes les actions.

La fête s'est terminée par des chants d'allégresse et les cris mille fois répétés de « Vive la République ! Vive Bonaparte et la constitution de l'an 8 ! »

Lingreville, le 1^{er} Vendémiaire an 9 de la République Française

Signé : Vincent Maire

N°8

Copie de l'arrêté du Préfet du département de la Manche du 11 Vendémiaire an 9 de la République Française.

Le Préfet du Département de la Manche

Vu de nouveau la dénonciation faite par le Maire de Lingreville, contre le citoyen Beaufiles, instituteur primaire de cette commune, ensemble les avis tant du sous-préfet que des membres du jury d'instruction publique de l'arrondissement de Coutances en date du 29 Thermidor et 1^{er} jour complémentaire.

Considérant que la conduite du citoyen Beaufiles envers des fonctionnaires publics institués par la loi est peu digne d'un instituteur dont la morale et les principes doivent être toujours d'accord avec la sagesse et la subordination et que sous ce rapport il ne mérite aucune confiance de la part de ses élèves : arrête que cet instituteur cessera ses fonctions aussitôt que le présent lui aura été notifié, qu'il sera pourvu de suite à son remplacement et que le tout sera renvoyé au Sous-Préfet de Coutances pour exécution.

Saint-Lô, le 11 Vendémiaire an 9 de la République Française.

Pour le Préfet

Le Préfet du Département

Le secrétaire général

Clément

Magnytot

La présente copie certifiée conforme au dit arrêté par moi soussigné Antoine Vincent, maire du village de Lingreville et notifiée au citoyen Beaufiles pour être, le présent arrêté, mis à exécution en ce qui le concerne.

A Lingreville le 17 Vendémiaire An 9 de la République Française

Signé : Antoine Vincent, Maire

N°9

Aujourd'hui, 1^{er} Frimaire an 9, s'est présenté le citoyen Louis Menand originaire de Cametours, arrondissement communal de Coutances, au bureau de la mairie de ce lieu, lequel m'a demandé à le faire jouir de la tolérance accordée aux départements de l'Ouest sur le libre exercice de tous les cultes et que son entretien est de fixer son domicile dans cette commune, ce qu'il a signé.

Signé : L. Menand

N°10

Arrêté du Maire de la commune de Lingreville concernant la police et le maintien de l'ordre et de la Paix dans sa commune.

Le Maire de la commune de Lingreville considérant que le jour d'hier 14 Nivôse, il s'est élevé une querelle relativement à la propriété d'un objet dit confessionnal, qui existe dans l'édifice destiné à l'exercice des différents cultes ou prétendus tels, considérant que la dite propriété contestée et réclamée par les différents sectaires des deux cultes pourraient occasionner une nouvelle querelle et avoir des suites dangereuses pour la paix et la tranquillité ; considérant également que dans les circonstances présentes, lorsque le Gouvernement est sur le point de procurer au peuple Français une paix glorieuse et durable, les ennemis de la Patrie peuvent employer tous leurs moyens pitoyables pour troubler la tranquillité ; arrête que l'objet en contestation restera dans l'église destinée aux différents cultes ou prétendus tels jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, que les scellés seront apposés sur la serrure de la partie du dit édifice afin que nul ne puisse y entrer jusqu'à ce que le gouvernement ait statué et prononcé à cet égard.

Lingreville, le 1^{er} Nivôse an 9 de la République Française.

N°11

Copie du certificat du jury d'instruction de l'arrondissement
de Coutances séant au dit Coutances

Les membres du jury d'instruction publique de l'arrondissement de Coutances soussignés, certifient avoir examiné le citoyen Adrien Hüe de la commune de Lingreville et l'avoir trouvé propre à remplir dans cette commune les fonctions d'instituteur primaire.

Coutances, 21 brumaire an 9

Signé : Leblond et Temeur (avec paraphe)

Suit la copie de la nomination du Préfet conçue en ces termes :

Vu le certificat ci-dessus en date du 21 de ce mois du jury d'instruction publique,
Ensemble la lettre de présentation du sous-Préfet de l'arrondissement de Coutances
du 23

Le Préfet du Département de la Manche nomme le citoyen Adrien Hüe pour remplir dans la commune de Lingreville les fonctions d'instituteur primaire en remplacement du citoyen Beaufilets destitué par arrêté du 11 vendémiaire dernier.

Arrête en conséquence, qu'il jouira de tous les avantages et prérogatives attachées à cette honorable fonction par les lois et que le présent sera envoyé au sous-préfet de Coutances à charge de faire procéder de suite à l'installation de cet instituteur qui sera tenu de faire sa déclaration constitutionnelle entre les mains du Maire qui dressera procès-verbal et enverra un double à la sous-préfecture.

St-Lô le vingt-sept brumaire an 9 de la République Française
Le préfet du Département de la Manche
Magnytot

Pour le Préfet
Le secrétaire général
Clément

N°12

Aujourd'hui, neuf frimaire, an neuf de la République Française en la salle des séances de la mairie de Lingreville, sur les dix heures du matin, en vertu de l'arrêté du préfet du Département de la Manche en date du vingt-sept brumaire dernier qui nomme le citoyen Adrien Hüe, pour remplir dans la commune du dit Lingreville les fonctions d'instituteur primaire, en remplacement du citoyen Beaufils destitué par arrêté du 11 vendémiaire dernier, le Maire du dit Lingreville s'est occupé, sur la demande du citoyen Adrien Hüe de procéder à son installation d'instituteur. En conséquence il lui a demandé la déclaration constitutionnelle qu'il a, sur le champ, faite entre ses mains avec promesse de remplir avec zèle et exactitude les fonctions honorables que le gouvernement venait de lui confier. Le maire lui a dit « Citoyen instituteur, vous allez entrer dans une carrière pénible mais glorieuse en formant pour la société des jeunes gens à qui vous ferez part de vos talents et de vos lumières ; vous saurez leur inspirer, par votre exemple et vos maximes, les vertus qui animent les grands âmes, vous leur apprendrez à connaître leurs droits et à apprécier les avantages que le gouvernement leur prépare ; vous leur inspirerez enfin l'amour de la Patrie et ils chériront leur maître, celui qui leur aura donné l'éducation.

Au bureau de la Mairie de Lingreville, les jour, mois et an susdits
Signé : Ant. Vincent, Maire
A Hüe

N°13

L'église a été rouverte le 20 nivôse an 9. Le 21 du même mois, les différents ministres du culte ont invité le Maire à assister à un *Te Deum* qu'ils ont chanté en action de grâces de ce que le 1^{er} Consul a échappé à l'horrible attentat exécuté sur sa personne le 3 nivôse. Le Maire s'est rendu à l'invitation des deux ministres du culte en leur donnant le témoignage de la plus vive et la plus douce satisfaction. Il leur a dit que non seulement la France avait manqué de perdre le 1^{er} consul, mais encore avec lui la Liberté d'adresser des vœux sans cesse à l'être suprême pour la conservation des jours du 1^{er} Consul, jours si chers à l'humanité et consacrés au bonheur du peuple. Il les a invités à prêcher l'union, la paix et la concorde parmi leurs concitoyens et à faire chérir le gouvernement en faisant connaître ses bienfaits.

Reçu le 23 nivôse an 9 le signalement des quatre scélérats qui ont dirigé et exécuté l'attentat du 5 nivôse contre la personne du 1^{er} Consul.

N°14

Les militaires manquant de bois ont demandé le 7 pluviôse an 9 au maire, la permission de prendre dans le temple la moitié de l'un des bouts de l'ancien arbre de liberté peint. Le maire qui sait combien les défenseurs de la patrie méritent des égards n'a pu se refuser à leur demande

N°15

Le 17 pluviôse an 9 reçu une circulaire de Préfet datée à Saint-Lô du 14 pluviôse qui prévient les maires que les Consuls de la République ont décidé le deux du dit mois de pluviôse que le maire de chaque commune sera chargé seul de l'administration.

N°16

Le 17 pluviôse an 9 reçu également un arrêté du sous-préfet en date du 15 pluviôse qui met en réquisition les gardes nationales qui font le service aux corps des gardes de Créances, Pirou, Geffosses, Lingreville

N°17

Lingreville le 4 floréal an 9 de la République Française

Le Maire de Lingreville au citoyen Commandant de la Garde Nationale

Citoyen Commandant,

Le général Augier se plaint m'a dit le sous-préfet de l'arrondissement communal de Coutances de ce que la garde nationale de ma commune ne remplit point son service. Vous pouvez vous rappeler l'arrêté que je vous fis par ma dernière lettre, suivant les ordres qui m'avaient été transmis, de vouloir bien vous concerter avec moi et de donner vous-même les ordres nécessaires de manière que le service soit rempli par le nombre d'hommes exigé par la loi. Pour ce qui a donné lieu à la plainte, c'est que les hommes qui doivent faire le service conjointement avec la garde nationale ont pris de l'argent de quelques hommes dont ils se sont chargés de remplacement au poste, et qui n'a pas eu lieu n'étant pas en nombre suffisant pour remplacer ceux dont ils ont pris l'argent. J'avais cependant défendu aux chefs des dits militaires un abus aussi préjudiciable.

Je vous prie donc, Citoyen Commandant de donner les ordres les plus précis afin que le nombre d'hommes exigé par la loi fasse le service au poste et qu'aucun d'eux ne puisse se faire remplacer sans mon autorisation sous peine d'être puni d'une amende ; vous voudrez bien vous concerter avec moi pour le bien du service, afin que je puisse rendre compte au sous-préfet de mon arrondissement d'une manière avantageuse.

Je vous salue de tout mon cœur.

A. Vincent

N°18

Reçu le 29 Floréal an 10 l'arrêté des Conseils en date du 20 Floréal ainsi que l'arrêté du préfet en date du 24 même mis concernant le vœu général sur cette question : Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?

Le registre qui a été ouvert le 29 Floréal an 10 pour recevoir le vœu général sur cette question : Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?

Et a été clos et arrêté le 7 Prairial, le nombre des votes réunis a été à l'unanimité de trois cent soixante-douze 372 pour que le 1^{er} Consul soit à vie.

N°19

Envoyé au sous-préfet le vingt-deux frimaire au onze les états des statistiques. D'après ces états, il existe dans la commune dix charrues. La commune contient 2500 vergées dont 600 cultivées par des chevaux et des bœufs, 300 à bras en terres labourables, 100 à bras en jardin ; le total de celles en valeur est de 1440, en marais 400, en joncs marins ou vignots 300.

N°20

Copie du procès-verbal de l'installation du curé Menant

Le vingt-deux brumaire an douze de la République française, l'an de notre seigneur, mil huit cent trois le vingt Novembre à Lingreville, arrondissement communal de Coutances, en vertu de l'institution canonique donnée au curé Menant, le dix-huit brumaire dernier par Monsieur Claude Louis Rousseau évêque de Coutances pour la desserte et l'administration spirituelle de l'Eglise de la dite commune et y est domicilié, avoir mis le dit Louis Menand en la possession réelle et personnelle d'icelle par la libre entrée de l'église, la présentation de l'eau bénite, la prière faite dans la nef et au pied de l'autel, l'ouverture du tabernacle, le toucher des vases sacrés, du livre et des ornements ; ensuite nous l'avons conduits aux fonds baptismaux, au confessionnal, à la chaire et, après lui avoir fait sonner les cloches, nous l'avons conduit au chœur et fait asseoir dans la stalle pastorale en présence des citoyens : Antoine Vincent , maire de la dite commune, Charles Arthur Dominique Delalande, adjoint ; Guillaume François Paul Mahé ; Jean Baptiste Liot, Antoine Le Castellier, tous membres du Conseil Municipal qui ont signé avec Nous la dite prise de possession le dit jour et an ci-dessus.

Ont signé

A Vincent maire, Charles Delalande, adjoint, G.F.P. Mahé, J.B. Liot, Ant. le Castellier et G. Poullain, prêtre de cette commune

N°21

Sous préfecture de Coutances. Registre des pétitions diverses N° 214

Gabriel Charles Frémin du Mesnil agissant pour lui et ses cohéritiers dans la succession de Mr Le Courtois de Ste Colombe au sous-préfet de l'arrondissement de Coutances

Monsieur

Je vous prie de m'autoriser à assigner le maire de la Commune de Lingreville, afin de réclamer sur les habitants la propriété des marais et des mielles de la dite commun, propriété qu'ils ont envahie au commencement de la Révolution en abattant une maison bâtie au milieu et par d'autres actes que la malheur des temps n'a pas permis de réprimer : il est urgent que je puisse faire valoir mes titres, puisque j'entends dire que des particuliers cherchent à surprendre la religion des ministres en obtenant ou en cherchant à obtenir des concessions des dits marais.

Je vous salue respectueusement

Signé : Frémin du Mesnil

Le 20 thermidor au 12

N°22

Copie de l'avis du sous-préfet de Coutances

Le sous-préfet de l'arrondissement de Coutances est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser la convocation du Conseil Municipal pour avoir son opinion sur la réclamation de Mr Frémin. Sa session ne pourra plus d'un jour et il ne s'occupera d'aucune affaire étrangère à la présente.

Coutances, le 23 thermidor an 12

Signé Pacquet

Avis du préfet de la Manche

VU l'avis du sous-préfet de Coutances du 23 de ce mois, le préfet de la Manche arrête que la présente réclamation se communiquée au Conseil municipal de la commune de Lingreville, qui donnera son avis sur son contenu dans une délibération motivée qu'il prendra à cet effet, laquelle sera consignée sur ses registres. Le maire de Lingreville demeure en conséquence autorisé à convoquer extraordinairement le dit Conseil pour une session d'un jour et pour l'objet seulement dont il s'agit dans la présente.

En préfecture de Saint-Lô, le 26 thermidor an 12

EN l'absence et par délégation du préfet

Le Secrétaire général

Signé : Clément

N°23

Du 23 fructidor an 12 le Conseil Municipal de la commune de Lingreville, arrondissement communal de Coutances, département de la Manche, assemblé en vertu de l'arrêté du préfet du vingt six thermidor dernier pour donner son avis relativement à une pétition présentée le vingt trois thermidor dernier par Mr Gabriel François Charles Frémin du Mesnil se disant agissant pour lui et ses cohéritiers dans la succession de Mr Le Courtois Ste Colombe après avoir examiné le contenu de la dite pétition estime qu'il ne peut témoigner que sa surprise de l'exposé qu'elle renferme et des prétention du pétitionnaire, attendu qu'il est notoirement faux que les habitants de la commune de Lingreville aient envahi au commencement de la Révolution ainsi qu'il ose l'avancer la propriété des mielles et marais de la dite commune puisque de tout temps, les habitants ont été en possession des mêmes

mielles et marais pour y avoir mis leurs bestiaux à pâturer et déposer des engrais de mer qu'ils ont payé des impôts en conséquence, que les objets dont il s'agit comporte un quart de la commune, que le ci-devant seigneur feu Mr le Courtois Ste Colombe avait voulu avant la Révolution s'en mettre en possession en fieffant une partie des dits objets, qu'il en avait été empêché par la commune et obligé de rembourser les personnes auxquelles il avait fieffé. Le Conseil Municipal ne saurait croire que des particuliers ainsi que le dit pétitionnaire cherchent à surprendre la religion des ministres en obtenant ou cherchant à obtenir des concessions des dits marais et mielles.

Certes les décisions du gouvernement sont trop sages trop éclairées et bienfaisantes pour que des particuliers quels qu'ils soient puisse espérer le tromper ; le Conseil Municipal repose donc avec confiance sur la protection paternelle du gouvernement et espère conserver la possession des mielles et marais aux habitants de la commune, possession dont ils ont joui de tout temps qui les fait exister par le pâturage des bestiaux et la facilité de se procurer des engrais de mer ; par ces motifs et considérations, le Conseil Municipal demande qu'il plaise à Mr le Préfet d'autoriser l'adjoint du maire de la dite commune et Guillaume François Paul Mahé Boislandelle ou des membres du dit conseil à défendre contre toutes demandes qui pourraient tendre à priver les habitants de la possession des mielles et marais de la dite commune.

Ont signé

J.B. Liot, A Vincent, GFP Mahé, M. Antoine Castelier, Le Castellier, M. Philippe, Nicolas Ameline, C. Delalande, Julien Leconte

N°24

Gabriel François Charles Frémin du Mesnil
au sous préfet de l'arrondissement de Coutances

Monsieur

Je vous prie de m'autoriser à traduire devant les tribunaux les habitants de la commune de Lingreville afin qu'ils produisent des titres sur lesquelles sont fondées les prétentions aux milles et marais de Lingreville. Comme je produirai ceux sur lesquels je fonde mes droits, je ne peux différer de les faire valoir quand il ne m'est plus permis de douter des démarches qu'on fait auprès du gouvernement pour obtenir la concession d'une propriété dont il est essentiel de prouver qu'il n'a pas le droit de disposer, puisque cette propriété a toujours été celle Messieurs Bélin que je représente avec mes cohéritiers.

Je vous salue respectueusement.

Signé : Frémin de Mesnil

26 pluviôse an 13

N°25

Le Conseil Municipal de la commune de Lingreville arrondissement communal de Coutances département de la Manche, assemblé en vertu d'une autorisation de Mr le Préfet du 9 germinal dernier pour délibérer sur une nouvelle pétition présentée par le sieur Frémin du Mesnil le 26 pluviôse aussi dernier relativement aux mielles et marais de cette commune, après en avoir pris communication et délibéré sur son contenu, estime que les explications

données précédemment au sieur Frémin du Mesnil auraient dû être suffisantes, arrête qu'au surplus il ; nomme comme commissaire les sieurs Jean Baptiste Poullain fils, les Jonquets, Jean Baptiste Gilles Percepied, Gallien, Perrée, Richard Percepied fils Gilles tous habitants et cultivateurs de la dite commune de Lingreville lesquels prendront tous les renseignements et donneront au pétitionnaire toutes les explications nécessaires, qu'en suite l'on prendra de part et d'autre tel parti que l'on avisera bien.

Fai au dit Lingreville, le 3 pluviôse an 13.

Ont signé : J.B.Liot, A. Vincent, G.F.P. Mahé, M. Antoine Castelier, Lecastellier, M. Philippe, Nicolas Ameline, b ; Delalande, Julien Leconte.

N°26

Je soussigné, agissant pour moi et mes cohéritiers et chargé de leurs pouvoirs propose à la commune de Lingreville et de transiger sur le procès que je lui ai intenté relativement au mielles et marais et gravage de la dite commune. La transaction serait ainsi basée. Je céderais à la commune en toute propriété la portion des mielles, marais et mares qui s'étend depuis le chemin conduisant du manoir à la mer et passant au sud de la maison appartenant au sieur Frémin du Mesnil je gardera s la portion des dites mielles, mares et marais qui s'étend depuis le dit chemin jusqu'aux limites de la paroisse d'Annville en consentant par la dite transaction que les habitants déposeraient leurs engrais dans les parties étant dans les dunes qui ne seraient ni closes, ni cultivées ; l'intention du sieur Frémin Dumesnil étant de cultiver la dite portion qu'ils conserveraient comme toutes ses autres propriétés.

La présente proposition ne pourra en aucun cas préjudicier aux propriétaires ci-dessus nommé dans le cas où elle ne serait pas acceptée.

Signé : Frémin Dumesnil

Je propose au lieu du chemin allant du manoir à la mer et passant au sud de la maison dont il est parlé ci-dessus de prendre pour ligne de démarcation une ligne droite tirée du levant au couchant et déterminée par deux points qu'on prendra à cinquante pieds de la côtère de la dite maison

Signé : Frémin Dumesnil

N°27

Les membres du Conseil municipal de la commune de Lingreville, arrondissement communal de Coutances département de la Manche, assemblés pour délibérer sur la transaction que propose Monsieur Frémin du Mesnil chargé des pouvoirs de ses cohéritiers dans la succession de Monsieur Courtois Ste Colombe, pour terminer la contestation et le procès existant entre eux et la commune au sujet des mielles, marais et gravages de la dite commune et après avoir pris lecture de l'avis des trois jurisconsultes nommés par le préfet du département sur la consultation desquels il autorise la V-Conseil Municipal à délibérer par son arrêté du 6 fructidor an 13.

Considérant que la commune d'après les motifs donnés ferait et soutiendrait une mauvaise contestation dont les frais retomberaient sur elle,

Considérant qu'ils ne peuvent effectivement recouvrer aucun titre en leur faveur pour opposer à ceux des dits cohéritiers et que l'arrêt du Conseil du Roy du 30 janvier 1738 rendu sur pièces qui justifient la propriété dans leurs mains,

Considérant qu'il est conséquemment de l'intérêt de la commune de ne point procéder davantage et de ne point entrer dans une discussion qui entraînerait des frais, qu'offrant les dits cohéritiers ma portion du sud des mielles, marais et gravages déterminée tracée des deux points pris à chaque extrémité de la maison appartenant aux susdénommés dans les terrains dont il est fait mention, ces deux points déterminés ainsi qu'il suit : il sera tiré une ligne du levant au couchant, savoir qu'on mesurera à partir de la côtère du midi cinquante pieds à chaque extrémité de la dite côtère et toute la portion qui sera comprise entre cette ligne ainsi tracée et les limites de la commune d'Annoville sera celle que se réservent les dits cohéritiers suivant la proposition qu'ils en ont faite, cédant et abandonnant la partie des mielles, marais et gravages compris entre la ligne de démarcation ci-dessus et les limites de la Commune de Bricqueville près la mer à la commune du dit Lingreville, la dite cession en toute propriété perpétuelle. Le conseil délibérant sur ce moyen de transaction est d'avis de l'adopter et il nomme en conséquence pour faire cette transaction devant notaire après qu'on aura obtenu l'autorisation de Monsieur le Préfet, les sieurs Guillaume François Paul Mahé Boislandelle, premier membre du dit conseil municipal et Antoine Vincent Maire de la Commune pour remplir les conditions de la transaction et y faire inscrire que la commune pourra déposer ses engrais dans tous les endroits étant dans les dunes

Ainsi fait et délibéré après examen, onze fructidor an 13

Ont signé

J.B. Liot A. Vincent G.F.P. Mahé M. Antoine
Lecastellier M. Philippe Nicolas Ameline Castelier
Julien Leconte C. Delalande

N°28

Gabriel François Charles Frémin Dumesnil
à Monsieur le sous-préfet de Coutances

Monsieur le Sous-Préfet

Pour la transaction passée entre les habitants de Lingreville et moi le 23 fructidor an 13 j'ai consenti à poser des bornes à ma propriété des marais et mielles de cette commune. Les limites du Nord sont constantes ainsi que celle du Levant et du Couchant ; les premières sont celles qui séparent la commune de Lingreville de celle d'Annoville, les secondes sont celles qui séparent ma propriété de celle de mes voisins et les troisièmes sont les rivages de la mer. Pour poser les limites du midi il a été convenu par l'article premier de la transaction qu'il serait tracé une ligne sur deux points pris au midi à la maison existant sur les dits terrains.

En exécution de cet article le sieur Mauviel arpenteur à Quettreville a tracé la ligne et posé les bornes à la distance de dix-sept mètres de la côtère du midi de ma maison. J'ai donc exécuté les clauses de la transaction, mais il est important pour les habitants de Lingreville et pour moi qu'il soit constant à l'avenir, que chacun ait ce qui lui appartient. Lorsque la côtère de la maison qui sert de point de départ sera détruite et qu'il n'en restera plus de vestige, il deviendra impossible de faire aucune vérification et de là pourront naître des contestations difficiles à terminer.

Je vous prie donc, Monsieur le Sous-Préfet de donner des ordres pour qu'il soit constaté par acte authentique que les bornes posées au midi de ma propriété sont la distance

prescrite par l'article premier de la transaction passée entre les habitants de Lingreville et moi
le 25 fructidor an 13

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect

Signé Frémin Dumesnil

Présenté le 14 juillet 1808

Vu la présente, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Coutances arrête que le maire
de Lingreville vérifiera les faits et que s'ils sont conformes à la vérité il le constatera par un
arrêté dont il remettra copie au pétitionnaire

Coutances, 18 juillet 1808

Signé : Pacquet

2^{ème} Partie

Géographie

physique, politique, économique

et démographique

de la commune de Lingreville



Géographie générale de la Commune de Lingreville

Géographie politique

Au commencement du XIX^{ème} siècle, la commune de Lingreville faisait partie du canton de Bréhal. Aujourd'hui elle appartient au canton de Montmartin-sur-Mer, arrondissement de Coutances.

Géographie physique

Configuration – Le territoire de la commune de Lingreville affecte une forme d'un rectangle irrégulier dont la largeur est approximativement les quatre septièmes de la longueur. Son côté ouest, d'une étendue de 3 kilomètres environ, est baigné par la mer de la Manche et ressemble assez à un S. La plage entièrement sablonneuse, est très belle et sans aucun danger. Sur la partie nord de la côte, la mer depuis une dizaine d'années y dépose du sable et recule sans cesse, par contre, elle s'avance de plus en plus dans la partie sud. Chaque année, la côte, essentiellement formée de dunes, est dans cette partie, constamment rongée par la mer, surtout à l'époque des grandes marées. Il y a cinquante ans, la pointe nord du havre de Bricqueville-sur-Mer était si peu éloignée de la côte sud de la commune de Lingreville que l'on pouvait, sans difficulté, jeter une pierre d'un endroit à l'autre. Aujourd'hui, des deux parties sont à plus d'un kilomètre.

Relief – Le relief du territoire de Lingreville est très peu accentué. Ce sont plutôt de simples ondulations de terrain que de véritables hauteurs. Pas de vallée. Les quelques petits vallons qui s'y trouvent sont absolument insignifiants. Le plus important d'entre eux sépare les deux petites chaînes de côtes à peu près parallèles qui se dirigent en s'abaissant, de l'est à l'ouest, presque perpendiculairement au littoral.



Lingreville — La plage

© Archives
départementales
de la Manche

© Archiv
départemen
de la Man

Bateau de pêche rentrant dans le havre de Briqueville-sur-Mer



01 La ligne verticale que l'on aperçoit au dessus du plan représente la pointe du havre.
En 1812 à une marée de morte, cette bande a été coupée par la mer et il
est à prévoir que, si en quelques années, la partie détachée aura complètement disparu.

© Archiv
départemen
de la Man

A quatre kilomètres de la mer, c'est à dire à l'extrémité est de la commune, ces hauteurs atteignent 50 mètres d'altitude ; tout près du bourg de Lingrevill, situé tout à fait à l'extrémité nord du territoire communal, et au lieu dit « La Houquette » à 2km5 de la mer, leur élévation n'est plus que de 30 et 35 mètres. Comme on le voit, l'aspect de la commune offre celui d'un pays plutôt plat.

Climat – Lingreville possède un climat maritime. Les hivers n'y sont pas rigoureux et la neige chaque année n'y séjourne que quelques jours seulement. La température, assez régulière, y est d'autant plus douce que l'atmosphère est réchauffée par l'heureuse influence du « Gulf Stream ». Cependant les gelées printanières sont avec raison redoutées par les cultivateurs maraîchers. Il n'est pas rare en effet de voir les récoltes de pommes de terre et de haricots de 1^{ère} saison en grande partie détruites par les gelées blanches du mois de mai.

Les vents dominants viennent de l'Ouest et du Nord-Ouest, c'est-à-dire de la mer. Aussi pleut fréquemment à Lingreville.

Exceptionnellement l'été 1913 a été très sec à Lingreville et dans la région. Du mois de juillet à la fin septembre, en effet, il n'est pas tombé d'eau pendant cinq heures. Les orages ne sont ni très fréquents ni très terrifiants en général. Les habitants prétendent que la cause en est due au « Ruet », courant marin qui s'avance avec rapidité dans le havre de Bricqueville-sur-Mer ;

Hydrographie – Le territoire de Lingreville n'a pas de véritables cours d'eau. Seuls, quelques petits ruisseaux, à peu près à sec en été, coulent à fond des petits vallons. L'un d'entre eux, le ruisseau « des Précais » prend sa source tout près de Beaumont, le hameau le plus au nord de la commune, et se jette dans le ruisseau de la « Fontaine St Martin » qui a sa source en la commune d'Annville dans le voisinage du lieu dit « le Moulin à vent ». Ces deux ruisseaux séparent la commune de Lingreville de la commune d'Annville.

Au sud le ruisseau de « Talvast » prend sa source en la commune de Muneville-sur-Mer et limite de Lingreville et de Bricqueville-sur-Mer. Il reçoit un petit affluent sortant tout près de l'extrémité la plus orientale de la commune au lieu dit « le Hameau Mahé ».

Sites et monuments – On ne voit pas à Lingreville de sites bien remarquables. Cependant du haut des dunes, on découvre un assez joli panorama. De là on devine toute la côte et le pays environnant, sur un rayon de plusieurs kilomètres. Devant soi, et par temps clair, on aperçoit parfaitement les îlots de Chausey, à droite la pointe d'Agon, à gauche la côte bretonne et Granville. En se retournant les clochers d'Annville, de Hauteville-sur-Mer, de Montmartin-sur-Mer, de Lingreville, de Tourneville (section d'Annville), de Muneville-sur-Mer, de Bricqueville-sur-Mer et de Bréhal apparaissent tour à tour l'horizon.

Comme monuments historiques, citons l'église qui, réparée à différentes reprises remonte au XIII^{ème} siècle et un château paraissant appartenir à l'époque de Louis XIII.

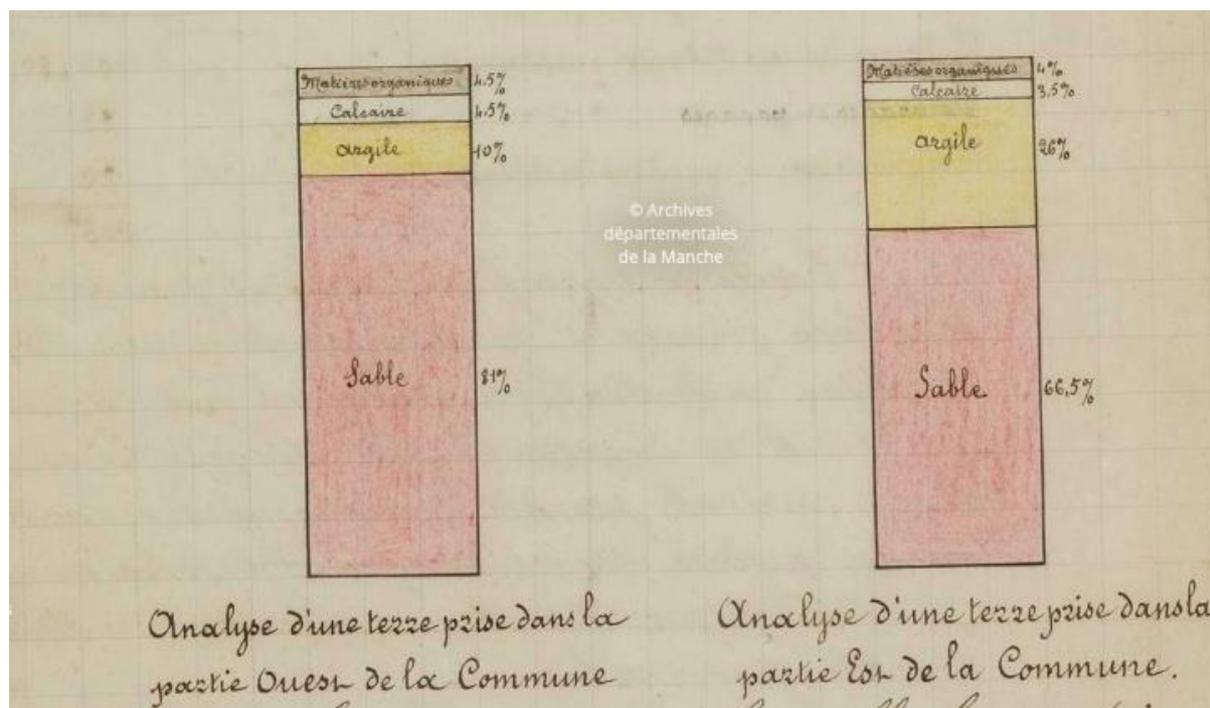
Géographie économique

- Le sol et les productions -

Distribution des cultures – La richesse de la commune de Lingreville a pour principale ressource l'exploitation du sol dont la plus grande partie est livrée à la culture maraîchère, surtout à l'Ouest de la route de Bréhal au Pont de la Roque. A l'est de cette même route, les habitants se livrent davantage à la culture des céréales et à l'élevage.

Au point de vue de la constitution physique du sol est essentiellement sableuse, particulièrement dans la partie avoisinant la mer. A mesure qu'on s'en éloigne, elle devient de plus en plus forte. Une analyse de terre prise à l'extrémité ouest de la commune et à un kilomètre environ du littoral indique : 4,5% de matières organiques ; 4,5% de calcaire ; 10%

d'argile et 81% de sable ; une deuxième analyse faite avec de la terre prélevée dans la partie orientale a donné : 4% de matières organiques ; 3,5% de calcaire ; 26% d'argile et 66,5% de sable.



En 1828, époque à laquelle la matrice cadastrale fut établie, le territoire de la commune comprenait :

	ha
Terres labourables claires	511, 9612
Terres labourables plantées	77, 4452
Jardins légumiers	30, 3549
Prairies	102, 4786
A reporter	722, 2399
Report...	
Jannières	9, 1258
Landes vagues incultes	148, 8843
Taillis	1, 5048
Bois en fûtaie	1, 1160
Etangs et marais	0, 348025
Propriétés bâties et cours	11, 9950
Total	895 ha 21 a 1825

Actuellement, et d'après les renseignements trouvés dans les statistiques agricoles, le territoire de Lingreville comprend :

	ha
Terres labourable (en cultures, en prairies artificielles ou temporaires)	590, 20
Prés naturels ou herbages fauchés	158
Prés naturels ou herbages non fauchés	22

Cultures diverses	104, 80
Pâturages et pacages	28
Territoire non compris dans les catégories ci-dessus.	20
	923 ha

Ces deux superficies ne sont pas semblables. Cela provient sans doute de ce que la matrice cadastrale n'indique que la partie du territoire imposable, tandis que le statistique agricole paraît comprendre, en outre, la superficie de ruisseaux et des chemins. Je ne vois pas d'autre explication à donner à cette anomalie.

Le territoire de Lingreville est fort peu boisé. Aussi les habitants fréquentent-ils beaucoup les ventes de bois qui peuvent avoir lieu dans les communes environnantes. Une corde de bois d'orme mesurant 2m66 x 1,17 x 1,33 soit 4 stères environ vaut de 50 à 55 francs ; celle de bois de chêne de 32 à 35 francs. Le cent de fagots coûte de 30 à 40 francs.

A Lingreville, les terres cultivables sont de bonne qualité. Un hectare de terre se loue depuis 150 à 200 francs et se vend de 3500 à 4000 francs. Depuis 40 à 45 ans, le prix de la terre a considérablement diminué. A cette époque, une vergée (20 ares) se vendait 2000 et même 3000 francs. Ce prix exagéré était dû à ce que les cultivateurs maraîchers vendaient leurs légumes comme primeurs à des prix très rémunérateurs et que, à cette époque, il y avait peu de vendeurs et beaucoup d'acheteurs. Mais lorsque survirent les chemins de fer, tout changea. Les primeurs de Lingreville furent devancées par des produits provenant de pays plus favorisés sous le rapport du climat, et aussitôt, par suite des communications difficiles et du manque de débouchés, le prix de la terre tomba aux prix actuels, sinon à des prix inférieurs. Ce fut alors la cause de la ruine de beaucoup de cultivateurs qui, souvent, avaient acheté sans avoir l'argent voulu pour payer. Si le prix de la terre a considérablement baissé, il est bon de constater, en passant, que la location des terres s'est toujours à peu près maintenue. Cela se comprend, l'impôt foncier y étant très élevé. Pour un hectare de terre, on paie couramment 25 francs d'impôt et parfois 30 francs.

Les tableaux ci-après permettront d'ailleurs de se rendre compte du revenu cadastral fixé pour chaque classe de terrain ainsi que des variations de la valeur du centime le franc de 1829 à 1914 :

Revenu cadastral par hectare fixé pour chaque classe de terrain

	1 ^{ère} Classe	25 ^f		1 ^{ère} Classe	25 ^f
	2 ^{ème} id	20 ^f		2 ^{ème} id	20 ^f
Terres labourables classes	3 ^{ème} id	15 ^f	Prairies	3 ^{ème} id	15 ^f
	4 ^{ème} id	7.50		4 ^{ème} id	7.50
	5 ^{ème} id	5.75		5 ^{ème} id	5.75
	1 ^{ère} Classe	25 ^f		1 ^{ère} Classe	25 ^f
	2 ^{ème} id	20 ^f		2 ^{ème} id	20 ^f
Terres labourables plantées	3 ^{ème} id	15 ^f	Jannières	3 ^{ème} id	15 ^f
	4 ^{ème} id	7.50		4 ^{ème} id	7.50
	5 ^{ème} id	"		5 ^{ème} id	5.75
Jardins légumiers	1 ^{ère} Classe	25 ^f	Landes vagues		0.50
	2 ^{ème} id	"			
	3 ^{ème} id	"			
Bois		7.50	Bois et futaies		
Etangs et marais		25 ^f	Propriétés bâties ou en cours		25 ^f

© Archives départementales de la Manche

Centimes le franc

Années		Années	
1863	0.6436	1869	0.7384
1874	0.75861	1874	0.88243
1879	0.79384	1879	0.86975
1884	0.79615	1884	0.9354
1889	0.801031	1889	0.8318
1894	0.74743	1894	0.970305
1899	0.7876	1899	0.97077
1904	0.79374		

(Voir la page suivante pour les années 1905 à 1914)

Années	Foncière				Personnel	Portes	Patentes	Total général des Impôts
	Propriétés bâties		Propriétés non bâties		ou	ou		
	Centimes le franc	Produit	Centimes le franc	Produit	Mobilière	Foncières		
1903	0,06538	4316,01	1,004501	14232,25	2431,78	1531,97	511,64	20036,65
1904	0,06555	4306,45	1,004812	12241,81	2448,19	1546,23	523,81	19986,75
1905	0,06463	4225,65	0,989731	12028,74	2367,56	1515,54	523,81	19738,65
1906	0,06038	4349,87	1,017014	12314,74	2221,24	1560,43	508,67	20224,91
1907	0,067537	4345,37	1,037473	14704,74	2470,83	1592,31	598,84	20766,70
1908	0,047885	4563,11	1,043236	12773,73	2461,49	1620,31	646,13	20564,74
1909	0,066724	4346,31	1,025446	12444,43	2441,09	1588,05	643,85	20364,23
1910	0,066446	4352,23	1,013316	12463,02	2439,22	1581,88	622,84	20444,59
1911	0,067140	4366,07	1,047199	12443,90	2437,93	1616,61	623,21	20704,76
1912	0,067472	4347,49	1,047302	12257,09	2505,47	1647,53	600,19	20927,70
1913	0,069381	4329,66	1,067222	1543,85	2642,20	1622,76	623,76	21228,23
1914	0,0722	4448,30	1,1136	1541,07	2614,61	1698,84	642,04	22236,34

Deux causes surtout ont constitué à l'augmentation de la valeur du centime – le franc depuis une dizaine d'années. D'abord, la construction de nombreux chemins, des réparations importantes faites aux écoles, l'achat et la restauration d'un immeuble pour l'installation du bureau de poste ont obligé la commune à faire des emprunts qui ont nécessité le vote de 16 centimes extraordinaires donnant environ – un centime produisant 94^f50 en chiffre ronds – une somme annuelle de 1512 francs d'impositions extraordinaires. Ensuite, l'application des lois sociales votées dans ces derniers temps a, elle aussi, contribué à augmenter considérablement les charges de la commune, laquelle n'a pour tout revenu particulier, que la location de ses mielles s'élevant à 374 francs et le produit des droits de place montant à 245 francs.

Si l'on compare la valeur du centime le franc actuel avec celui d'Annville, commune limitrophe de celle de Lingreville, on se rendra compte que cette dernière a été beaucoup moins bien partagée, lors de l'évaluation des terrains, bien que la terre de la commune d'Annville soit, en général, d'aussi bonne qualité.

Alors que dans cette commune, le centime-le-franc est de 0^f69, celle de Lingreville est de 1^f06. Heureusement pour les habitants que la nouvelle classification des terrains, faite il y a trois ans, modifiera à leur avantage un état de choses qui n'a que trop duré.

Il n'existe pas de terres incultes à Lingreville, à part les terrains sableux du bord de la mer. Et encore, tend-on, chaque année, à y cultiver la luzerne qui s'y développe assez bien.

On ne trouve pas de très grandes exploitations à Lingreville. Si quelques-unes peuvent atteindre près de 20 hectares, la plupart sont comprise entre 2 et 12 hectares.

Les petits propriétaires dirigent et travaillent leur exploitation en compagnie de leur famille et de journaliers. Toutefois ces derniers sont de plus en plus difficiles à trouver, soit par suite de l'exode des jeunes gens vers les villes, soit parce que les habitants non propriétaires préfèrent louer quelques parcelles de terre où ils font pour leur compte de la culture maraîchère. Ce résultat peut être expliqué, je crois, par le fait que les communications

ayant été rendues plus faciles depuis quelques années, la vente des légumes a lieu sans difficulté et à des prix fort rémunérateurs.

S'il existe aussi quelques fermes assez importantes, il est vrai de dire que la terre est pourtant très morcelée. Il n'est pas rare de voir un champ appartenir à trois, quatre et même cinq propriétaires différents possédant chacun un sillon de 5, 15, 20, 30 ou 40 ares.

Généralement, les personnes qui louent une ferme ou un sillon de terre paient en un terme, à la Saint-Michel ou à Noël, suivant l'époque de la location, mais le paiement n'a lieu fort souvent qu'à l'expiration de la 2^{ème} année de jouissance.

Indépendamment des journaliers, les propriétaires et fermiers ayant une exploitation de 5 hectares au moins, emploient à leur service des domestiques : hommes ou femmes, parfois les deux, suivant l'importance de leur exploitation.

Salaires – Le salaire d'une journée d'homme est compris entre 1^f25 et 1^f50, non compris la nourriture ; celui d'une femme est généralement de 1^f. Au moment de la moisson il est plus élevé ; il peut atteindre 3 francs pour un homme.

Quant au salaire d'un bon domestique, il est compris entre 400 et 450 francs ; celui d'une servante entre 200 et 250 francs.

Comme partout, la main d'œuvre a considérablement augmenté de prix depuis quelques années, bien que les heures de travail aient diminué. Les journaliers, en été, ne commencent guère à travailler avant 7 heures et demie du matin et finissent à 7 heures et demie du soir généralement. Si de ce temps écoulé, on déduit le temps passé à prendre les repas et à boire pendant les heures de travail, soit 4 heures, on arrive à avoir seulement 8 heures de travail effectif.

Il y a une dizaine d'années, alors que les heures de travail étaient plus longues, le salaire d'une journée d'homme était de 1^f, celui de la journée d'une femme de 0^f75. Un domestique était payé 300 francs et une servante 150 à 200 francs.

Beaucoup de travaux agricoles sont encore faits par corvées, surtout chez les cultivateurs maraîchers. La coupe du varech de rocher, la plantation des pommes de terre, les semis d'oignon et sa mise en bottes, le battage des grains se font surtout ainsi.

Parmi la population agricole, les cultivateurs maraîchers, de beaucoup les plus nombreux, ne font pour ainsi dire pas de céréales ; les cultivateurs proprement dits pratiquent surtout l'élevage ; c'est-à-dire que la culture du blé a fort peu d'importance dans la commune. Les cultivateurs se bornent généralement à ensemercer en blé une étendue de terrain leur permettant de subvenir à leur consommation familiale.

L'orge, cependant, est un peu plus cultivée que le blé. Quant à l'avoine, au seigle et au sarrasin, leur culture a une importance presque nulle.

Les statistiques agricoles accusent une moyenne de 100 hectares en blé, 26 hectares en orge, 15 hectares en seigle, huit hectares en sarrasin et 2 hectares en avoine.

La culture du pommier est nulle ou à peu près nulle jusqu'à trois kilomètres de la mer. A partir de cette distance, elle prend de plus en plus d'importance. Les pommes, dont les variétés les plus communes sont dénommées dans le pays : *Closette*, *Costard*, *Fréquin*, *Gros doux*, *Chênaie*, *Maugère*, *Cœur de bœuf*, *Tardif*, fournissent un cidre de bonne qualité et généralement très alcoolique.

Mais la quantité produite est loin de pouvoir subvenir aux besoins des habitants qui, chaque année, sont obligés alors d'en acheter dans les communes de Bricqueville-sur-Mer et surtout de Quettreville, Contrières, Muneville-sur-Mer et Trelly. Souvent, ceux qui fréquentent les marchés de Gavray, Villedieu en rapportent de la région.

Quand le tramway projeté du Pont de la Roque à Bréhal sera construit, il est déjà possible de prévoir que les communes riches en pommes, traversées par la ligne de Condé à Granville, trouveront à Lingreville et dans toutes les communes de la côte des débouchés

nouveaux pour la vente de leurs produits. Il sera alors possible de voir baisser le prix des pommes qui, à Lingreville, est presque toujours supérieur à 3 francs l'hectolitre.

La fabrication du cidre laisse souvent à désirer sous le rapport de la propreté. On n'est pas en général très difficile sur la qualité de l'eau employée et les fûts ne sont pas nettoyés comme ils devraient l'être. Aussi trouve-t-on fréquemment des cidres troubles, noirâtres ou verts qui, par suite d'une fermentation très défectueuse offrent à la vue un aspect peu agréable et ne se conservent pas.

L'élevage – L'élevage est peu intense dans la partie du territoire se rapprochant de la mer. Dans la partie orientale, il est plus important. Chaque fermier ou propriétaire a un mobilier animal variable : un ou deux chevaux, parfois trois ou quatre, mais c'est l'exception. Les animaux qu'on y trouve, et dont beaucoup sont plus ou moins tarés, servent presque exclusivement au travail de la terre et au transport des légumes sur les marchés. Le recensement des chevaux fait en décembre 1912 indiquait 49 chevaux entiers, 126 chevaux hongres et seulement 18 juments. Les cultivateurs se munissent de chevaux aux foires de Coutances, Saint-Lô, Folligny, Avranches et surtout Lessay et Gavray.

Les bêtes à cornes sont un peu plus nombreuses. Leur nombre varie en général de quatre à huit. Dans quelques exploitations, elles peuvent atteindre la douzaine. Notons en passant qu'un assez grand nombre de cultivateurs élèvent des bœufs qu'ils vendent de bons prix aux foires de Coutances, Cérences, Gavray, La Haye-Pesnel. Mais ils ne s'occupent pas de l'élevage de taureaux. C'est à peine si l'on en compte trois ou quatre dans la commune destinés à la reproduction.

Le porc se trouve un peu partout surtout dans la partie du territoire s'éloignant de la mer.

Quant à l'élevage des moutons, il est à peu près délaissé.

Comme oiseaux de basse-cour, on élève le canard et particulièrement la poule.

Le beurre et les œufs obtenus sont vendus aux marchés de Bréhal et de Cérences. ET encore, depuis quelques années, beaucoup de cultivateurs préfèrent-ils vendre leur lait directement à une beurrerie des environs.

Les cultivateurs maraîchers se content généralement de quatre à cinq bêtes à cornes dont une ou deux vaches.

Les produits obtenus par eux : lait et beurre laissent beaucoup à désirer. La cause en est due, d'abord à la luzerne et aux choux que mangent les vaches, ensuite à la mauvaise tenue (une simple armoire bien souvent) et enfin au manque de propreté.

Cultures diverses – La partie occidentale de la commune formée de terres noirâtres très légères, est, on ne peut plus favorable, à la culture des légumes, surtout quand la sécheresse ne se prolonge pas outre mesure. Et l'hiver, ces terres ne se refroidissent pas trop, grâce à l'influence bienfaisante du courant marin le « Gulf Stream ». Aussi dès le début du printemps, la végétation renaît avec une grande activité. Malgré cela, les primeurs de Lingreville ont dû céder le pas aux primeurs des régions plus favorisées par le climat, depuis que l'extension des voies ferrées a rapproché les distances.

Cependant, les choux, les radis, les salades, les artichauts, les haricots, les asperges de la localité, très estimés et très recherchés, donnent lieu à un commerce considérable.

La culture des asperges en particulier a pris une très grande importance depuis une dizaine d'années et c'est par milliers de bottes qu'elles sont vendues dans les marchés environnants ou expédiés à Cherbourg et surtout à Caen à des prix variant de 1^f50 à 1^f25 au début de la saison (fin mars et commencement d'avril) pour tomber peu à peu à 0^f75, 0^f60 et 0^f50.

Les artichauts se vendent bien en général. Sur les marchés on en trouve de mai à octobre où ils atteignent facilement 0^f20 et 0^f25 pièce.



© Archives
départementales
de la Manche

Sarclage



© Archives
départementales
de la Manche

Préparation des Légumes



© Archives
départementales
de la Manche

Le chargement d'une Voiture pour le Marché

Les carottes, navets, poireaux, salsifis, sont aussi cultivés sur une grande échelle et font l'objet d'un trafic considérable.

La pomme de terre, dont la culture est moins importante peut-être que dans le « Val de Loire », couvre néanmoins de grandes étendues de terrain. On y cultive les pommes de terre hâtives et les pommes de terre tardives.

L'oignon tient aussi une bonne place dans la culture maraîchère. Cet oignon, de couleur rosée et particulier à la région, se conserve généralement longtemps et se vend très en général dans tous les marchés. Sa vente est surtout importante aux foires de septembre qui ont lieu à St-Lô, Gavray et Villedieu-les-Poêles.

Autrefois la culture d'un melon dit « melon du pays » se faisait sur une grande échelle. Depuis quelques temps, Elle tend de plus en plus à diminuer. La saison d'été, souvent pluvieuse dans ces dernières années, y a sûrement contribué. Peut-être aussi que les melons « cantaloups, noirs des carmes » qu'on trouve en quantité dans tous les marchés ont fait délaissé les melons de Lingreville, de qualité bien inférieure.

Une preuve que cette culture n'est plus aussi importante que par le passé, c'est que, fin septembre et commencement d'octobre, on n'entend plus, comme il y a dix ans seulement, tirer des coups de fusil la nuit. A cette époque, les cultivateurs qui possédaient des carrés de melons sur le point d'être bon à vendre, passaient une parties des nuits à les garder par crainte d'être dévalisés. Couché sous une petite hutte de paille, le fusil à la main, ils tiraient de temps en temps des coups de feu pour avertir de leur présence les maraudeurs qui, sans bourse délier, auraient eu la velléité d'en faire provision pour le marché.



Les citrouilles, cultivées en peu partout, font l'objet d'un commerce relativement important. On les vend dans tous les marchés spécialement à la foire « St Luc » qui a lieu à Gavray le 18^{8^{bre}} de chaque année.

Les cultivateurs maraîchers de se contentent pas de vendre les choux bons à être dépensés immédiatement ? Ils les cultivent aussi pour être replantés. Par paquet de 100 environ, ils les portent dans les marchés où ils les vendent à des prix variant de 0^f50 à 1^f75 suivant leur plus ou moins grande abondance. Les choux de 1^{ère} saison dits « choux de Lingreville » sont moins hâtifs que ceux dits « choux de Tourlaville », aussi ne trouve-t-on pas ces derniers, pour être replantés, sur les marchés. « Cela nous ferait tort, disent les cultivateurs car les particuliers en auraient presque aussi vite que nous. » Un carré de choux

à planter de 20 ares de superficie, dans les années de pénurie, peut être vendu 500 francs. Et, à ce prix, viennent s'ajouter encore les frais de manipulation et de transport.

Pendant la saison d'été, un grand nombre de cultivateurs font 2 ou 3 marchés. Beaucoup d'entre eux se rendent deux fois à Granville où ils écoulent leurs marchandises pour des prix fort rémunérateurs.

Depuis l'installation du bureau de poste et du service télégraphique, c'est-à-dire depuis 1910, deux expéditeurs de la commune achètent aussi aux cultivateurs, de grandes quantités de légumes et particulièrement des asperges, des artichauts, des pois et des haricots. Ils les envoient à Cherbourg, Caen et Granville. Dans cette dernière ville, l'un de ces expéditeurs approvisionne en pois et haricots l'usine Pignolet qui fabrique des conserves.

Engrais – La culture maraîchère pour être rémunérée, demande beaucoup d'engrais. Le fumier étant plutôt rare à Lingreville, vu le petit nombre de bestiaux élevés et le peu de céréales cultivées, on le remplace par les engrais marins : varech et sable des dunes que l'on emploie souvent, comme litière à défaut de paille, ou que l'on dispose par couche dans la cour des fermes pour être piétinés par les animaux. Le varech dit « varech de rocher » dont la coupe se fait généralement en mars, est particulièrement employé pour la plantation de la pomme de terre et les semis de choux de Milan. Comme les rochers sont fort peu nombreux à Lingreville, les habitants vont eux-mêmes le couper sur les rochers de Granville ou en achètent aux pêcheurs de Bricqueville-sur-Mer qui se rendent aux îles Chausey pour en faire la cueillette. Les engrais marins seront toujours employés sur les côtes, vu que, pour les obtenir, il n'y a que du temps à passer. Cependant les engrais commerciaux tendent de plus en plus à être employés. Il y a 10 ans, les superphosphates seuls étaient utilisés pour les prairies et les herbages. Depuis deux ou trois ans on commence à les employer pour les légumes. Cette année, plusieurs cultivateurs ont essayé le nitrate de soude sur les choux et les salades et en sont fort bien trouvés.

C'est d'avril à octobre que les cultivateurs « font le plus d'argent ». Obtenant facilement deux récoltes sur le même terrain, les cultivateurs actifs peuvent retirer de 1200 à 1500 francs brut par hectare de terre.

Si la culture maraîchère, malgré les frais énormes de la main d'œuvre et de transport des produits, est susceptible de donner de beaux bénéfices, il est juste toutefois de dire qu'elle demande beaucoup de travail. Il faut en effet préparer la terre à la charrue et souvent à la bêche, épandre les engrais préalablement préparés, semer ou faire les plantations, sarcler et biner très souvent, cueillir les récoltes, les mettre en bottes ou en paquets, enfin les disposer de façon qu'elles aient un coup d'œil susceptibles d'attirer l'acheteur.

Comme on le voit, les cultivateurs maraîchers peinent beaucoup. Les femmes particulièrement mènent une vie très dure et, tous les jours, par tous les temps, elles sont ou dans le champs ou sur les marchés. Aussi négligent-elles complètement l'intérieur de leurs maisons qui, malheureusement laisse fort à désirer, sans compte que l'éducation de leurs enfants en souffre beaucoup.

Outillage agricole – Comme outillage agricole, la charrue dite « Braband » tend à remplacer l'ancienne charrue, bien qu'on se serve beaucoup de la bêche dans la culture maraîchère. Dans l'exploitation d'une certaine importance, on trouve une faucheuse et une râteleuse. Peu de batteuses mécaniques appartiennent aux cultivateurs de la commune. Presque toutes les récoltes de céréales : blé, orge, avoine sont battues par des machines ambulantes appartenant à des particuliers des communes de Bricqueville-sur-Mer et Bréhal.

Les écrémeuses sont encore assez rares, on en compte seulement 10 à 12. S'il existe quelques moulins à pommes à engrenages avec pressoir à vis d'acier, les pressoir à grosse vis en bois, avec « tour » en granit dans lesquels on écrase les pommes à l'aide de deux grosses meules en bois, sont encore assez nombreux dans la commune.

Archives
démementales
de la Manche



© Archives
départemen
de la Man

Une Sazcleuse

Archives
démementales
de la Manche

© Archives
départementales
de la Manche



Un pêcheur de Mezues

© Arch
départem
de la M

© Arch
départem
de la M

Pêche – La pêche a peu d'importance à Lingreville. Quatre ou cinq pêcheurs possédant une barque non pontée, appelée « doris » vont faire la pêche sans perdre la côte de vue. Parfois cependant, ils vont jusqu'à Chausey, situé à 12 kilomètres environ. Ces pêcheurs abritent leurs barques dans le havre dit de « Bricqueville-sur-Mer » qui tend de plus en plus à s'agrandir par suite de l'action continue de la mer sur les dunes. Quelques habitants, 5 ou 6 actuellement, vont aussi faire la pêche à la morue à Terre-Neuve. Plusieurs autres tendent ou des rets, sortes de filets de 200 à 300 mètres de longueur, ou des cordes sur lesquelles ils attachent de nombreux hameçons munis d'appâts différents suivant le poisson qu'ils désirent prendre. Quelques pêcheries – pour lesquelles les possesseurs paient un impôt – formées de clôtures en bois disposées en V sont également utilisées pour la pêche.

Beaucoup d'habitants vont aussi pour leur plaisir à la pêche, surtout à celle de la sole qu'ils recherchent dans le sable à l'aide de grands râteaux en fer et de herses attelées à un cheval. Cette façon de pêcher n'est que tolérée par l'administration maritime, alors que l'emploi des rets est autorisé. Cependant elle paraît être beaucoup moins nuisible à la reproduction du poissons que celle pratiqué avec les filets qui retiennent à chaque flot des centaines petites soles et plies de 2 à 3 centimètres de longueur, lesquelles ne tardent pas à mourir lorsque la mer s'est retirée.

Le turbot, la sole, le chien de mer, la raie, le mullet, le bar, le maquereau, la petite brême, la congre et le lançon sont les poissons pêchés ordinairement à Lingreville. Comme crustacés, on trouve les crabes, la crevette ; comme mollusques les coques franches ou doucerons, l'escargot de mer appelé « ran » par les pêcheurs et les huîtres.

© Archives
départementales
de la Manche



© Archives
départementales
de la Manche

© Archives
départementales
de la Manche

Un pêcheur sur cordes

Le sous-sol – Le sous-sol est essentiellement formé de roches sédimentaires. D'après la carte géologique du canton, il serait constitué de phyllades, de limon des plateaux, d'alluvions modernes et de sables de dunes. C'est dire qu'il n'existe pas de carrières à Lingreville. A la suite d'observations faites il y a un an ou deux, du minerai de fer a été trouvé paraît-il, dans les terrains bordant le ruisseau séparant Lingreville de Bricqueville-sur-Mer. Le principal clerc du notaire de Bréhal est même venu à la mairie, au mois de janvier 1912, relever le plan des terrains où coule le dit ruisseau, pour le compte, me déclara-t-il, d'une société en formation pour l'exploitation de ce minerai. Depuis je n'ai plus entendu parler de rien. Toutefois, j'ai recueilli moi-même l'année dernière à 1m ou 1m50 de la superficie du sol, près de l'embouchure de ce cours d'eau, sur la partie de la côte rongée par la mer, des matières contenant vraisemblablement du fer, car en promenant un aimant sur ces matières pulvérisées, quelques particules s'y attachaient.

Industries locales - Il n'existe pas actuellement d'industries à Lingreville. Les petites machines à tisser que l'on trouvait autrefois dans toutes les campagnes ont complètement disparu. La seule industrie dont on peut dire un mot est celle qui a pour but de transformer en eaux de vie l'alcool obtenu par distillation du cidre fabriqué. Cette opération se pratique tout particulièrement dans la partie orientale de la commune, là où le pommier est le plus cultivé.

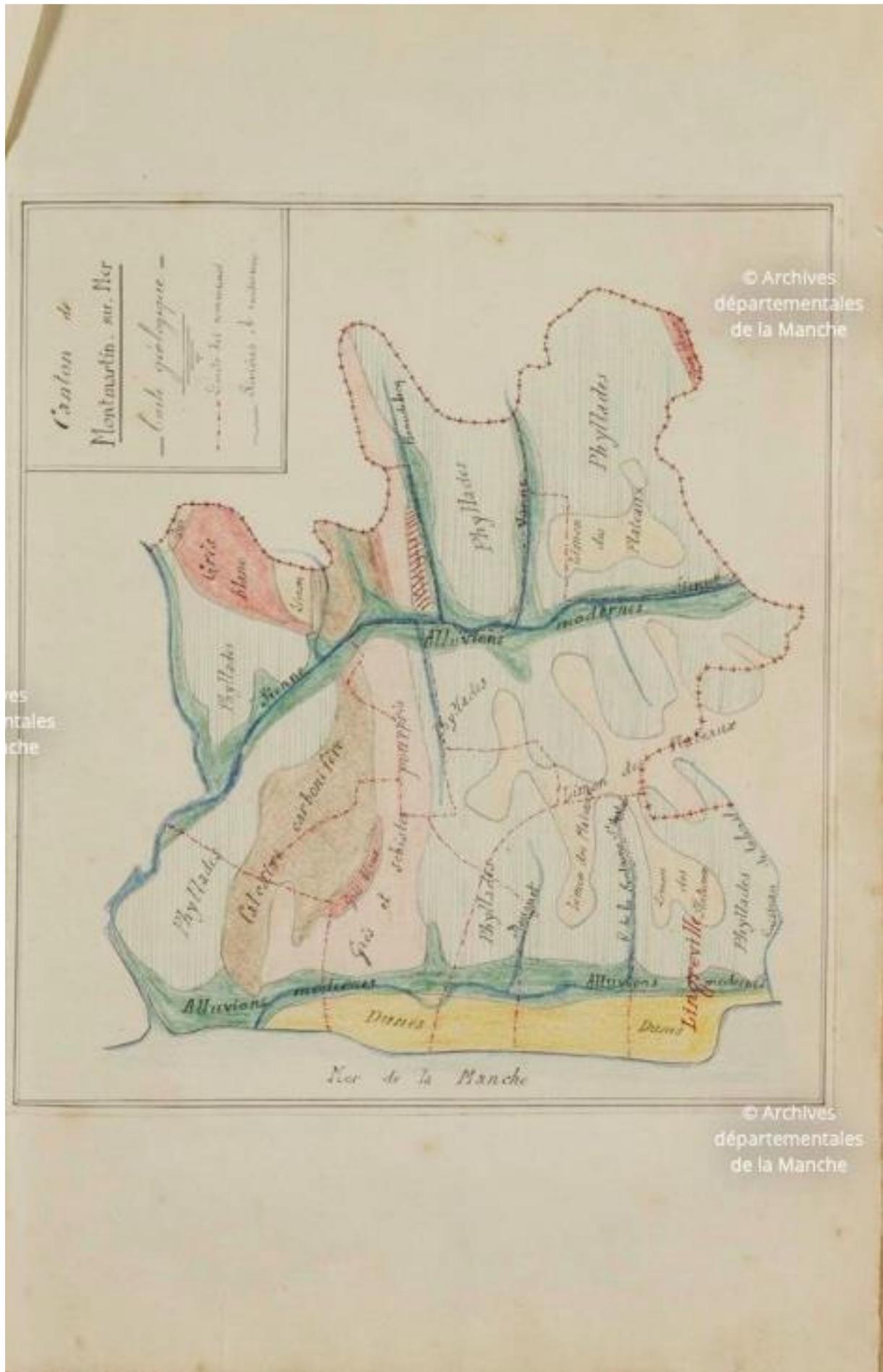
Le Commerce – Voies de communication – Depuis 50 ans, de nombreuses routes ont été construites, des chemins ruraux ont été élargis et bien encaissés. A partir de 1900 seulement, la municipalité, comprenant que les chemins favorisent la prospérité d'une commune a augmenté considérablement son réseau de voies de communication. La carte de la commune permet d'ailleurs de s'en rendre compte. En 1899, elle a fait aboutir à la mer le chemin qui s'arrêtait à 650 mètres de la côte. Ce chemin, d'une utilité incontestable, est aujourd'hui très fréquenté par les habitants qui veulent utiliser les engrais marins. Il en est de même de celui dénommé « Chemin de la Planche-Guillemette à Bricqueville-sur-Mer » établi en 1901, d'une longueur totale de 363 mètres dont 181 mètres sur Bricqueville ont été construits aux frais de la commune de Lingreville. En 1903 et 1910, trois tronçons d'une longueur totale de 1729 mètres ont favorisé particulièrement les hameaux peuplés de Mesnil, de Verrouix, des Hues, des Blancs, de Loison, de Foupoule. En 1911, un chemin rural élargi et encaissé sur une longueur de 767 mètres a dégagé le Hameau Philippe. Enfin, un autre chemin rural d 876 mètres de longueur, actuellement, en construction permettra aux habitants du Hameau Garnier de sorti facilement sur la grande route.

Toutes ces voies réunies donnent une longueur totale de 4385 mètres représentant une dépense de 30.000 francs en chiffre ronds pour une période de 15 ans environs.

Les frais d'entretien de tous les chemins de la commune s'élèvent d'après le budget de 1913 à 2870 francs 90 centimes. Pour 1914, ils dépasseront 3000 francs. Comme on le voit, la commune a fait de grands sacrifices pour ses chemins.

Quelques chemins ruraux demandent encore à être sérieusement améliorés pour être vraiment praticable, mais d'ici peu d'années, il est à prévoir que le nécessaire sera fait pour les mettre en état de viabilité.

La commune n'est pas, quant à présent, favorisée sous le rapport des communications par voies ferrées. Les gares les plus proches sont celles de Montmartin-sur-Mer à 5 kilomètres et de Quetteville à 7 kilomètres du bourg. Il y a lieu toutefois d'espérer que le nouveau réseau de tramways projeté donnera plus de facilités aux habitants et se déplacer et pour transporter leurs marchandises. Le nouveau réseau comprend, en effet, une ligne qui, allant de Bréhal au Pont de la Roque, relierait la ligne de Condé à Granville à celle de Coutances à Lessay. Construite à peu de distance de la mer, cette ligne transportera certainement, surtout en été,



un grand nombre de voyageurs tout en facilitant l'écoulement des produits maraîchers de Bricqueville-sur-Mer, de Lingreville, d'Annoville et de Hauteville-sur-Mer.

Le commerce est important à Lingreville. La vente des légumes donne lieu, en effet, à un trafic considérable. Le développement et l'amélioration des voies de communication l'ont certainement favorisé.

Marché – Il n'y a pas de foires à Lingreville, mais, chaque dimanche, un marché très peu important s'y tient d'assez bon matin. Les ménagères viennent y acheter leurs provisions de viande. Dans la saison des labours de printemps, il y a une vente de graines et de semences assez importante. Il s'y vend également du poisson, particulièrement dans la belle saison et à l'époque des marées. De temps à autre, on y voit aussi quelques déballages. Une pâtisserie de Bréhal s'y rend enfin ponctuellement chaque dimanche, certaine à l'avance d'y faire pour près de 100 francs de vente car, à Lingreville, on est plutôt gourmand de friandises.

Commerce des Légumes - Marchés – Expéditions – Indépendamment des localités citées plus haut, les maraîchers « les Chœurs », suivant l'expression consacrée, se mettent en route avec leurs grosses voitures débordant de légumes et recouvertes d'une bâche en grosse toile blanchâtre, pour se rendre encore dans des endroits très éloignés : Hambye, Percy, Tessy, Canisy, Saint-Sever, la Haye-Pesnel, Mortain.

Mentionnons encore, en passant, que 10 à 12000 kilogrammes d'escargots, mollusques très friands de légumes, sont expédiés en barriques pour Paris, d'octobre à mars, par deux commerçants du bourg qui les achètent 0^f30 le kilog.

Comme les voies ferrées se multiplient de plus en plus, les distances ne comptent plus à l'heure actuelle. Aussi, absolument certains de trouver de nouveaux débouchés pour l'écoulement de leurs produits, les maraîchers n'hésitent pas à augmenter sensiblement la superficie de leurs cultures de légumes.

Un des expéditeurs dont j'ai déjà parlé a bien voulu me confier qu'il avait, en 1913, expédié près de 1800 bottes d'asperges, 50.000 kilog. de haricots et pois, 200 douzaines d'artichauts, 6.000 kilog. d'oignon blanc et 5.000 kilog. de carottes.

Si l'on tient compte des produits vendus dans les différents marchés par les maraîchers eux-mêmes, je ne crois pas tomber dans l'exagération en évaluant à 200.000 à 250.000 francs le chiffre d'affaires fait à Lingreville.

L'examen seul du tableau relatant les affaires faites au bureau de poste de la commune pourra donner une idée du développement du commerce à Lingreville, si surtout j'ajoute que les chiffres donnés représentent plus particulièrement le paiement des produits fournis aux expéditeurs par les maraîchers dont l'exploitation est très peu importante : 40 à 60 ares de terre, parfois 10 ou 20 ares.

Le prix de la vie – Le prix de la vie, comme partout d'ailleurs, a considérablement augmenté à Lingreville depuis quelques années. Actuellement le pain généralement de qualité très inférieure vaut 0^f38 le kilog., la viande de bœuf 2^f, celle de veau 2^f60, de mouton 3^f, de porc non dégraissé 2^f40 ; le jambon vaut 4^f le kilog. Comme on peut s'en rendre compte la viande est ici plutôt plus chère que dans la plupart des localités environnantes. Le manque de concurrence, car il n'y a qu'un boucher, en est la principale cause.

Le beurre est coté 3^f80 dans les épiceries, là où il est seulement possible de s'en procurer. Sur les marchés de Bréhal et de Cérences, il vaut seulement 3^f30 à 3^f40.

Les œufs, à l'époque où ils sont abondants, valent 1^f20 à 1^f30 ; en hiver leur prix dépasse parfois 2 francs.

Un couple de poulets de 3 à 4 kilog. coûte de 5^f à 7^f, un canard 3^f50 et un couple de pigeons 2^f50. Un lapin est vendu sur le prix de 1^f le kilog.

Le poisson n'est pas d'un prix exagéré mais on n'en a pas toujours très facilement. Les quelques pêcheurs de profession le portent fréquemment soit sur les marchés, soit à une marchande de Hauteville-sur-Mer.

Le grain, très cher à Lingreville par suite de sa rareté valait à la fin d'août 1913 : le blé 24^f l'hectolitre, l'orge 16^f, le sarrasin 18^f. Aujourd'hui le blé vaut 21^f l'hectolitre, l'orge 16^f et le sarrasin 18^f.

Le prix des logements était jusqu'à ces dernières années relativement peu élevé. Mais par suite du relèvement du prix de la vie et de la main d'œuvre, il tend à augmenter de 40 à 50 francs, au moins. Un logement en plus ou moins bon état, composé de 3 à 4 pièces, avec un petit carré de jardin valait il y a 5 ou 6 ans, 100 et 120^f de location. Aujourd'hui, il faut payer 140 et 170 francs

Géographie démographique

Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver de renseignements certains, relativement à la population, qu'à partir de 1841. Mais si l'on en juge par l'examen du tableau des naissances, mariages et décès, on constate que de 1815 à 1841, la population ne devait pas être de beaucoup supérieurs à 1600, surtout à partir de 1828.

*Tableau relatif aux Naissances, Décès
ou Mariages, de 1815 à 1913, inclusivement*

Années	Naissances	Décès	Mariages	Années	Naissances	Décès	Mariages	Années	Naissances	Décès	Mariages
1815	57	42	7	1801	24	28	10	1887	25	28	10
1816	50	43	10	1802	27	36	19	1888	30	36	16
1817	44	34	3	1803	34	31	13	1889	30	40	14
1818	44	30	10	1804	25	36	10	1890	29	30	8
1819	36	45	16	1805	23	36	13	1891	24	58	10
1820	29	39	5	1806	24	36	11	1892	26	24	19
1821	36	36	5	1807	23	32	12	1893	30	25	8
1822	35	46	11	1808	35	36	19	1894	26	27	17
1823	29	33	16	1809	27	31	15	1895	24	28	5
1824	36	35	6	1810	20	36	9	1896	29	39	9
1825	47	41	10	1811	28	44	21	1897	26	24	12
1826	30	34	12	1812	38	46	15	1898	28	31	16
1827	45	38	12	1813	27	27	10	1899	24	24	17
1828	36	33	6	1814	25	41	13	1900	32	29	8
1829	28	26	7	1815	30	43	9	1901	25	40	17
1830	25	46	13	1816	31	37	15	1902	27	28	9
1831	31	18	5	1817	39	36	10	1903	39	32	7
1832	29	22	10	1818	42	32	13	1904	28	34	10
1833	30	30	7	1819	29	59	10	1905	34	47	8
1834	23	36	13	1820	46	35	13	1906	24	47	11
1835	31	33	12	1821	40	25	10	1907	22	34	10
1836	28	34	7	1822	34	24	8	1908	25	30	15
1837	46	45	12	1823	24	24	12	1909	33	49	14
1838	22	42	13	1824	35	37	10	1910	34	32	13
1839	18	26	9	1825	24	40	7	1911	25	43	16
1840	24	31	12	1826	24	33	10	1912	36	37	10

Suite du tableau précédent

Années	Naissances	Décès	Mariages	Années	Naissances	Décès	Mariages	Années	Naissances	Décès	Mariages
1893	29	37	16	1900	24	37	10	1907	18	24	6
1894	28	34	10	1901	26	34	12	1908	30	46	13
1895	34	32	14	1902	24	25	7	1909	24	30	9
1896	32	30	9	1903	47	33	13	1910	24	30	3
1897	30	31	5	1904	30	24	12	1911	12	27	12
1898	27	31	16	1905	23	34	13	1912	25	25	10
1899	37	36	22	1906	26	31	7	1913	18	29	7

Tableau relatif aux Naissances de 1815 à 1913 inclusivement

1 ^{ère} Période de 25 ans 1815 à 1839	2 ^{ème} Période de 25 ans 1840 à 1864	3 ^{ème} Période de 25 ans 1865 à 1889	4 ^{ème} Période 25 ans 1890 à 1913
833	769	693	624
<i>Moyenne des Naissances par année</i>			
33.32	29.96	27.72	26
<i>Population moyenne pour chaque période</i>			
1600	1531	1454.5	1284.5
<i>Proportion obtenue entre la population actuelle et la population moyenne de chacune des 4 périodes.</i>			
24.09	23.48	22.36	24.50

L'examen du tableau ci-contre permet de conclure que, eu égard à la population, le chiffre des naissances est sensiblement le même pour chaque période. Après avoir toutefois baissé quelque peu en 1840 à 1889, il tend à se rapprocher, dans la dernière période, du chiffre obtenu pour la 1^{ère}. Si même on admet – ce qui est probable – que la population de 1815 à 1839 était un peu supérieure à 1600, il pourrait fort bien se faire que le chiffre de cette période fût moins élevé que celui de la dernière. D'après cela, on peut conclure que la natalité, à Lingreville, est restée à peu près stationnaire.

Tableau relatif aux Décès de 1815 à 1913 inclusivement

1 ^{ère} Période de 25 ans 1815 à 1839	2 ^{ème} Période de 25 ans 1840 à 1864	3 ^{ème} Période de 25 ans 1865 à 1889	4 ^{ème} Période de 25 ans 1890 à 1913
865	876	871	737
Moyenne des décès par année			
34,20	35,04	34,54	30,70
Population moyenne pour chaque période			
1600	1531	1454,5	1284,5
Proportion obtenue entre la population actuelle et la population moyenne de chacune des 4 périodes			
25,65	27,46	28,74	29,71

L'examen du tableau ci-contre permet de constater que, par rapport à la population actuelle et la population moyenne de chaque période, le chiffre des décès a sans cesse augmenté pendant les trois premières périodes.

Dans la 4^{ème} période, la proportion des décès est légèrement inférieure à celle de la 3^{ème}. Est-ce de bonne augure ? Je n'ose trop l'espérer, vu la grande quantité d'alcool consommé dans les familles où, dès leur plus jeune âge, les enfants contractent la funeste habitude de boire de l'eau de vie.

En étudiant les chiffres du tableau ci-après, on constate facilement que, depuis 1865, le chiffre moyen des mariages a augmenté à Lingreville.

Désertion des campagnes – Si

l'excès des décès sur les naissances contribue à l'abaissement de la population à Lingreville, il faut en dire que la désertion des campagnes pour les villes des jeunes gens et des jeunes filles y est aussi pour quelque chose.

Après leur service militaire, un certain nombre de jeunes gens sollicitent des places dans les chemins de fer, la gendarmerie et la douane. C'est là une conséquence du morcellement de la propriété. Peu avantagés sous le rapport de la fortune, ils essayent de trouver ailleurs une situation qui soit plus rémunératrice. Peut-être aussi que la perspective d'une retraite qui leur assurera un peu de bien-être pour leurs vieux jours les porte à demander ces places. Ils ne songent pas que, même en restant à la campagne, ils peuvent, surtout maintenant, se procurer cette retraite, objet de leur convoitise, tout en conservant leur liberté et en menant une vie beaucoup plus calme et par suite plus heureuse.

Tableau relatif aux Mariages de 1815 à 1913 inclusivement

1 ^{ère} Période de 25 ans 1815 à 1839	2 ^{ème} Période de 25 ans 1840 à 1864	3 ^{ème} Période de 25 ans 1865 à 1889	4 ^{ème} Période de 25 ans 1890 à 1913
228	237	232	232
Moyenne des Mariages par année			
9,52	1,12	11,55	11,53
Population moyenne pour chaque période			
1600	1531	1454,5	1284,5
Proportion obtenue entre la population actuelle et la population moyenne de chacune des 4 périodes			
7,14	6,93	3,55	10,59

Nationalité des habitants – Les habitants de la commune sont tous Français ; aucun d’eux n’appartient à des nationalités étrangères.

Dissémination des habitants – D’après le recensement de 1911, la commune de Lingreville comprend 37 hameaux sans compter le bourg.

A l’exception du chef-lieu de la commune où la population est la plus dense et la plus nombreuses, les hameaux le plus peuplés se trouvent presque tous à l’ouest de la rote de Bréhal au Pont de la Roque.

Le tableau ci-après indique d’ailleurs la répartition des habitants sur le territoire de la commune

(Voir la carte de la Commune.)

Hameaux situés à l'Est de la Route de Bréhal au Pont de la Roque			Hameaux situés à l'Ouest de la Route de Bréhal au Pont de la Roque				
Maisons	Ménages	Individus	Maisons	Ménages	Individus		
Bourg	38	47	151	Esson (à chaque côté de la route)	24	26	73
Renouf	10	11	33	Labour	27	28	85
Éves et Pannezie	9	9	33	Blanche-Guillemette et Malaise	10	10	32
Beaumont et Cinq-Craux	11	12	41	Bissonnezie-Fémina-Kades	7	7	30
Mahé et Petit-Bois	4	4	20	Poupoule	13	13	35
La Contee	11	12	42	Choux et Bassezuc	7	9	34
<i>Leopoldes</i>	55	55	320	<i>Leopoldes</i>	58	53	239

Hameaux situés à l'Est de la Route de Bréhal au Pont de la Roque			Hameaux situés à l'Ouest de la Route de Bréhal au Pont de la Roque				
Maisons	Ménages	Individus	Maisons	Ménages	Individus		
<i>Report</i>	53	55	320	<i>Report</i>	58	53	239
Masse-Philippe et Longbois	6	6	21	Mozin	6	7	25
Garnier	6	6	18	Loison	25	26	85
Petite Campagne et Quallon	6	6	24	Versouix	6	6	31
Quézinière et Diotière	8	8	29	La-Blanche-à-Hues	13	13	46
Ameline	6	6	18	Menoire et Château	2	2	7
Val	20	20	66	Blancherie (à chaque côté de la route)	24	31	98
				Masnil	36	38	111
	135	147	496	Vincenterie	4	4	13
					209	220	705

Faute d'habitants, un certain nombre de maisons non entretenues ont été abattues, d'autres, pour la même raison, menacent ruine.

Le tableau ci-après permettra de se rendre compte de la proportion dans laquelle la diminution du nombre de maisons et de ménagers a eu lieu d'après les recensements effectués à partir de 1876.

Années des Recensements	Nombre de Maisons	Nombre de Ménages
1876	423	444
1881	Non trouvé	Non trouvé
1886	id	id
1891	418	435
1896	Non trouvé	Non trouvé
1901	389	407
1906	394	397
1911	378	367

Occupations des habitants - Les habitants sont pour la plupart cultivateurs éleveurs à l'Est de la route de Bréhal et tous cultivateurs maraîchers à l'Ouest de la-dite route.

Il n'y a pas à Lingreville de personnes exerçant soit une industrie, soit une profession libérale. Les commerçants, en dehors des maraîchers sont fort peu nombreux. On compte actuellement 23 débitants, 18 épiciers, dont 17 sont en même temps cabaretiers, 4 boulangers et un boucher.

Les artisans font plutôt défaut. Leur nombre a même sensiblement diminué dans

la plupart des métiers, depuis 25 à 30 ans. A cette époque, on comptait 3 menuisiers avec un ouvrier chacun, contre 2 aujourd'hui ; 6 maçons contre un, 2 bourreliers contre un, 3 forgerons contre 2, deux cordonniers contre zéro, 4 charrons comme aujourd'hui, 2 charpentiers contre un. On y trouve en plus 2 perruquiers et un dépositaire de chapellerie. Tous les artisans actuels n'ont pas d'ouvriers sauf l'un des menuisiers et l'un des forgerons qui en ont un.

Costume – Le costume habituel des paysans n'a rien de particulier : pantalon en gros drap, blouse, casquette, sabots pointus. Le dimanche et les jours de fête, ils revêtent tous, sans exception, un veston en drap noir et se coiffent du chapeau en feutre à larges bords qu'ils portent d'ailleurs dans les marchés. Dans les grandes cérémonies, mariages, communions, ils arborent volontiers le chapeau « haut de forme ».

Les paysannes de 25 ans et au-dessus ont en général un bonnet de lingerie. Au-dessous de cet âge, elles portent le chapeau. Les frais de toilette ont considérablement augmenté depuis quelques années. C'est à qui, parmi les jeunes filles, aura la plus belle robe ou le plus beau corsage. Aussi ne distingue-t-on pas toujours celles dont les parents jouissent d'une certaine aisance de celles dont les parents sont admis au bureau de bienfaisance. Tous les enfants, filles et garçons, sont très bien mis le dimanche ; les garçons sont tous en paletot et les filles portent le chapeau.

L'habitation – La plupart des maisons sont encore couvertes en chaume. Cependant, vu la cherté de la paille et le danger qu'elle présente en cas d'incendie, l'ardoise tend de plus en plus à la remplacer.

Un assez grand nombre de maisons ne possèdent qu'un rez-de-chaussée comprenant la cuisine et le « salon » suivant l'expression consacrée dans le pays. C'est une pièce où l'on voit souvent des tas de pommes de terre ou divers instruments agricoles au lieu de fauteuils et de canapés.

Au point de vue hygiénique, beaucoup d'habitations, surtout celles des maraîchers laissent beaucoup à désirer. Le fumier séjourne fréquemment encore devant la porte et souvent, la cuisine est la pièce où l'on prépare les légumes pour les marchés. Aussi y respire-t-on des odeurs plutôt désagréables quand on y entre.

La nourriture – La nourriture s’est beaucoup améliorée depuis 50 ans et surtout depuis 25 ans. Aujourd’hui, les paysans consomment du pain de froment, laissant cependant parfois beaucoup à désirer. Le dimanche, on se paie généralement du pain blanc. Il y a quelques années encore, beaucoup de ménagères faisaient elles-mêmes leur pain. Cet usage a presque complètement disparu. A l’heure actuelle, on préfère porter la farine aux boulangers qui prélèvent une petite rétribution pour la main d’œuvre. L’usage de la galette de sarrasin est encore assez répandu. On mange aussi fréquemment du lard en pot. Cependant la consommation de la viande de boucherie augmente de plus en plus et, le dimanche matin, jour du marché les bouchers venant de Montmartin-sur-Mer et Granville ainsi que celui qui est installé à Lingreville, débitent une grande quantité de viande. Un boucher et un charcutier de Bréhal qui, le mercredi de chaque semaine, parcourent les hameaux les plus peuplés font aussi d’assez bonne, font aussi d’assez bonnes affaires. Toutefois, les légumes entrent aussi pour une grande part dans l’alimentation des habitants étant donné la facilité avec laquelle on peut se les procurer.

Amélioration et embellissements – Des améliorations quoique peu considérables encore, ont eu lieu dans les hameaux les plus importants surtout. Les routes nombreuses et assez bien entretenues, construites depuis une vingtaine d’années y ont été pour beaucoup.

Le bourg, toutefois n’est pas toujours d’une grande propreté, particulièrement en temps de pluie. Situé sur un terrain plat et sans pente, les eaux s’écoulent d’autant plus difficilement qu’il n’existe pas encore de caniveaux.

Il est juste de dire cependant que, depuis 25 ans, il a néanmoins subi d’importantes transformations. De vieilles maisons ont été abattues, les maisons couvertes en chaume tendent à disparaître, des halles ont été construites à l’extrémité est de la place publique qui, il y a cinq ou six ans, a été aplanie et plantée d’avenues de tilleuls. Le cimetière entourant l’église et dans lequel l’on n’enterre plus depuis 27 ans, agrandira sensiblement la place dans un avenir assez prochain ; enfin, par délibération en date du 16 février 1911, la municipalité s’est entendue avec un entrepreneur pour l’éclairage électrique du bourg.

Bureau de Poste – Les relations postales, très défectueuses à Lingreville, avaient, depuis 1905, fait la préoccupation du Conseil municipal. Enfin après bien des démarches de M. Mahé, Conseiller d’Arrondissement, Maire de la commune, un bureau de Facteurs-receveur a été créé et, depuis le 16 janvier 1910, il fonctionne à la satisfaction de tout le monde bien qu’il parût tout à fait inutile à un assez grand nombre d’habitants au moment où sa création fut demandée. Trois mois plus tard, le 20 avril 1910, un service télégraphique y était annexé et, le 5 juillet 1913, les communications téléphoniques étaient permises.

La municipalité s’est déjà occupée d’obtenir la transformation du dit bureau en Recette de plein exercice. Des promesses des postes permettent de penser que, dans un an, deux ans au plus, ce sera chose réalisée.

D’ailleurs l’étude du tableau ci-dessus relatant le chiffre d’affaires fait par ce bureau, placé dans une région essentiellement commerçante, prouve on en peut mieux que cette transformation est, non seulement utile, mais encore absolument nécessaire.

Tableau relatif aux affaires réalisées au Bureau

Années	Recettes	Dépenses	Belagaramma		Communes limitrophes		Observations
			envoyés	reçus	demandes au Bureau	demandes au Bureau	
1910	33025 ^f .70 y compris 222 ^f de timbre rendu	56947 ^f .20 (1)	888	515	(2)	"	1) dépenses provenant du mandats payés
1911	40120 ^f y compris 222 ^f de timbre rendu	52305 ^f .10 (1)	675	596	"	"	2) de rembourse- ments de la caisse d'épargne.
1912	42823 ^f .41 y compris 222 ^f de timbre rendu 222 ^f de timbre rendu	70120 ^f .47 (1)	776	719	"	"	3) dépenses bibliothèque à communi- cations
1913	43528 ^f .52 y compris 222 ^f de timbre rendu 222 ^f de timbre rendu	75462 ^f .13 (1)	775	695	243	55	4) dépenses les 2 juillet 1913 sans motif.
1914	49810 ^f .22 y compris 222 ^f de timbre rendu (3)	4879 ^f (1)	90	65	95	11	5) dépenses pour le service à l'école.

Bureau de bienfaisance – Jusqu'en 1909, le Bureau de Bienfaisance n'avait à sa disposition que 100^f environ qu'il distribuait en graisse, chaque année, aux indigents. Mais depuis l'attribution es rente provenant du fait de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le revenu du dit Bureau s'élève à près de 2000 francs. Aussi les malheureux ont vu leur sort s'améliorer sensiblement par suite d'importantes distribution de pain, de graisse et de vêtements. Ce sont surtout les enfants de parents nécessiteux fréquentant l'école qui s'en sont le plus aperçus. Pendant quatre mois d'hiver, du premier novembre au premier mars, 40 à 45 enfants reçoivent gratuitement le midi de chaque jour de classe un copieux repas. Le menu de ces repas donné ci-après permettra d'ailleurs de voir comment les enfants sont traités

Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Soupe de porce ou fœ		Soupe à la graisse		
Pain et cidre à discrétion chaque des jours de la Semaine				
Bœuf bouilli	Haricots	Ragoût	Mozuc	Farde et pommes de terre



© A
départ
de la

La place du Bourgen 1905 - Vue Nord

hives
mentales
anche

La place du Bourgen 1905 - Vue Ouest



© A
départ
de la

Assistance – Actuellement 62 personnes indigentes sont inscrites comme susceptibles d'être soignées gratuitement en cas de maladie ou d'accidents et 11 vieillards, infirmes ou incurables reçoivent une allocation mensuelle variant de 2 à 10 francs, suivant leur situation de fortune et les secours qu'ils peuvent recevoir de leurs familles.

Sur 9 chefs de famille qui ont demandé à recevoir les allocations prévues par la loi du 14 juillet 1913 relative à l'assistance aux familles nombreuses, 7 d'entre eux ont leurs demandes favorablement accueillies tant par le bureau d'assistance que par le Conseil municipal.

Jusqu'à présent, une seule demande est parvenue à la mairie en vue de l'assistance aux femmes en couches.

Par testament olographe, M. Hyppolyte Garnier, libraire éditeur à Paris et originaire de Lingreville d'où il était parti sans fortune, décédé à Paris le 13 juillet 1911, a légué à la commune un certain nombre de titres de chemin de fer espagnols dont le revenu, soit 1500 francs environ, est distribué chaque année, le jour anniversaire de son décès aux « jeunes gens des deux sexes, mariés dans l'année, sans fortune aucune que la Conseil municipal trouvera les plus recommandables sous tous les rapports et de préférence à des jeunes filles, à leurs- défaut, tout ou partie du revenu pourra également être employé chaque année à soulager des personnes pauvres dans le besoin. »

Déjà, un jeune homme et quatre jeunes filles ont profité de cette libéralité.

Retraites ouvrières – Les retraites ouvrières n'ont pas été accueillies par la population de la commune avec l'empressement que l'on aurait pu espérer. Recevoir, c'est fort bien, mais donner chaque année quelques francs avec l'espoir d'en tirer profit au bout d'un temps plus ou moins long, cela, on ne peut, en général, s'y résoudre. Sur 32 personnes qui ont versé les cotisations légales, 23 touchent actuellement leur pension. Quant aux 9 autres, une seulement avait moins de 30 ans au moment de son admission et 8 avaient plus de 40 ans. Plusieurs **avaient** encore demandé à participer aux avantages de la loi, mais quand il a fallu remplir de timbres les cartes à elles remises, elles les ont rapportées tout simplement à la mairie prétendant que, vu l'augmentation du prix de la vie, elles ne pouvaient faire cette dépense.

Crédit agricole – On se refuse, quant à présent, à profiter à Lingreville des bienfaits du Crédit agricole. Et cependant, une caisse a été créée en 1912, à Montmartin-sur-Mer pour le canton ; mais, jusqu'à l'heure actuelle, je ne pense pas que les cultivateurs de la commune, ni même du canton, y aient beaucoup emprunté. En général, on aime mieux je crois, faire appel au notaire. Pourquoi ? C'est que les emprunteurs sont persuadés, à tort ou à raison, que personne ne le saura. Du moins, c'est la seule raison que je trouve à donner. Je l'ai d'ailleurs entendu exprimer.

Epargne – Si quelques personnes ont recours à la caisse d'épargne pour conserver et faire fructifier leurs économies, c'est assurément le petit nombre. On n'est guère économe dans la localité. Comme chaque semaine, les habitants reçoivent, pendant la belle saison particulièrement, alors que les légumes sont abondants, beaucoup d'argent, ils dépensent sans compter et font ainsi contracter à leurs enfants des habitudes tout à fait contraires à l'économie. J'ai calculé que les enfants fréquentant les écoles dépensent en moyenne à l'achat de friandises et de futilités chacun 0^f20 par semaine, soit 1500 francs par an. Peut-être même, ce chiffre est-il dépassé.

Syndicats – Actuellement, il n'existe dans la commune, ni coopérative ni syndicat en vue de la vente de légumes.

Assurances – Il y a quelques années, on avait essayé de former à Montmartin-sur-Mer une assurance cantonale contre la mortalité du bétail. Les statuts avaient même été établis mais je ne sais trop pourquoi, ce projet n'a pas abouti.

Fêtes familiales – les fêtes familiales tendent à disparaître de plus en plus. On ne se réunit plus guère entre familles. Les réunions qui se faisaient au jour de l’an ou à l’occasion de la mort du « cochon » sont beaucoup plus rares qu’autrefois. Celles qui avaient lieu à l’occasion de la fête patronale subsisteraient plutôt.

Fête locale – la fête locale – fête civile et religieuse – dite « St Martin » a lieu le deuxième dimanche de juillet. Quelques réjouissances donnent un peu d’animation au bourg, surtout quand il a été possible d’obtenir le concours d’une petite société musicale. Les jeux divers, mats de cocagne, courses aux cerceaux, courses aux ânes, courses de bicyclettes, les illuminations, une retraite aux flambeaux et un feu d’artifice sont, avec les spectacles forains, tout ce qui est fait pour attirer le public. En somme, cette fête ressemble à toutes les fêtes patronales des petites localités.

Distractions préférées – Les distractions préférées par les habitants sont assez difficile à faire connaître, car rien de particulier ne permet de les remarquer. ON ne connaît ici ni le jeu de quilles ni le jeu de boules. C’est surtout avec les cartes au « jeu de manille » que les jeunes gens passent plutôt leurs moments de loisir. Malheureusement, c’est au cabaret qu’ils jouent de préférence, la vie de famille étant chose à peu près inconnue à Lingreville.

Un grand nombre de jeunes gens possèdent une bicyclette. Aussi fort souvent, quand il fait beau, ils vont faire des promenades dans les communes environnantes.

EN été, la mer est le rendez-vous de beaucoup d’habitants, particulièrement depuis qu’un débitant de la localité y vend, sous une tente, toutes sortes de boissons : cidre bouché, bière, vin et le traditionnel café.

On aime encore beaucoup les spectacles forains. Toutes les fois que des théâtres s’installent sur la place du Bourg et y donnent des représentations le dimanche, les tenanciers sont assurés de faire de bonnes recettes, tant il y a de monde.

Alcoolisme – La consommation de l’alcool est considérable à Lingreville. Au lieu de diminuer, elle augmente plutôt, je crois. On compte actuellement dans la commune 23 débits sans compter les épiceries soit un cabaret pour 52 habitants. il y a quelques années encore , on allait chaque jour faire sa provision d’eau-de-vie chez l’épicier ; aujourd’hui beaucoup de particuliers l’achètent en bonbonnes. Et souvent, quelle eau-de-vie ? Surtout quand on la paie sur le prix de 1^f50 le litre. Les propriétaires ou fermiers cultivant le pommier distillent une partie de leur cidre et l’eau-de-vie obtenue est consommée dans la famille. Il y a 10 ans, on donnait – pas partout encore – le café une fois par jour, dans les maisons, depuis 2 ou 3 ans, il faut le servir 2 et même 3 fois dans certaines circonstances, si l’on veut se procurer facilement des journaliers. Souvent aussi, les ouvriers agricoles, quand ils travaillent plusieurs ensemble, font « une masse » et l’un d’entre eux va chercher au cabaret le plus proche une bouteille de café assaisonné d’eau-de-vie. Dans un grand nombre de familles, on préfère aussi, le matin, la tasse de café à la soupe. Chez quelques journaliers, le travail terminé, il n’est pas très rare de les voir, une fois rentrés, s’attabler devant une dernière tasse de café. Pour beaucoup, on ne travaille que pour se procurer du café et de l’eau-de-vie. Et comme, dès leur plus jeune âge, les enfants boivent, aux aussi, cette boisson alcoolisée, il ne faut pas s’étonner alors de les voir, à l’âge de 15 ou 16 ans, devenir des clients assidus des cabarets. Quels résultats alors peut donner l’enseignement anti-alcoolique quand, dans la famille, les enfants voient d’aussi funestes exemples.

Le tabac est aussi très en vogue à Lingreville. Toutes les semaines, le débitant de tabac en vend au moins pour 200 francs ? et ce n’est pas tout, car les maraîchers en achètent peut-être encore pour une centaine de francs le long des chemins qu’ils parcourent ou dans les localités où ils débitent leurs légumes.



© Archives
départementales
de la Manche



Traditions et légendes – Il n'existe pas de traditions ou légendes particulières à la commune ou du moins je n'en connais pas qui méritent de retenir l'attention. Je pourrais rappeler néanmoins que, depuis fort longtemps, les habitants se rendent chaque année en pèlerinage à Hérenguerville, petite commune de 170 habitants, appartenant au canton de Montmartin-sur-Mer, le troisième dimanche après Pâques à l'occasion de la fête de « St Gratien » susceptible, disent les cultivateurs, de préserver les animaux de la ferme de toutes sortes de maladies. Ils vont encore en pèlerinage à St-Pair, près de Granville, le jeudi qui suit le 15 août et à Regnéville, commune du canton de Montmartin-sur-Mer le troisième dimanche de septembre.

L'instruction – En général, l'instruction laisse à désirer et il reste beaucoup à faire à ce sujet. Les parents, en effet, se désintéressent trop souvent de l'instruction et de l'éducation de leurs enfants. Les absences sont fréquentes, car les élèves restent à la maison pour des prétextes souvent très futiles. Tantôt c'est pour garder les petits frères ou petites sœurs, tantôt pour aider les parents. Au prin- (?) on les garde pour veiller sur les semis attaqués par les oiseaux, à l'automne pour assister au battage des récoltes. Enfin les enfants quittent l'école avant l'âge de 12 ans en général.

Illettrés – Toutefois, les habitants ou du moins la très grande majorité savent au moins lire et écrire un peu. J'ai pu en faire la constatation en qualité de secrétaire de mairie. S'il en est une cinquantaine qui ne savent pas signer leur nom ou le signent avec difficulté, une vingtaine peut être ne savent pas lire du tout.

Cours du soir – Pour parfaire l'instruction de tous ceux qui le désirent, des cours du soir d'une durée de deux heures ont lieu, de novembre à février, quatre fois par semaine. Malheureusement, les cours ne sont suivis que par un nombre de jeunes gens relativement restreint : 10 à 15 en général, 20 parfois. Cet état de choses tient surtout à trois causes, je crois, d'abord à l'indifférence des familles en matière d'instruction, ensuite à l'éloignement des hameaux dont beaucoup sont situés à 2 ou 3 kilomètres du bourg placé tout à fait à l'extrémité de la commune, enfin au genre de travail des habitants. Il faut, en effet, pendant l'hiver, les jours étant très courts, travailler le soir à la préparation des légumes pour les marchés.

Bibliothèque – Un certain nombre de jeunes gens et même quelques personnes plus âgées empruntent de temps à autre des livres à la bibliothèque de l'école. Cet hiver, le nombre de prêts a été relativement élevé, le registre, à ce destiné, en accuse 102.

Journaux – On lit volontiers le journal à Lingreville, surtout le dimanche. Cette lecture, quoique hebdomadaire, a du bon, car sans elle, nombre de jeunes gens, sortis de bonne heure de l'école, ne tarderaient pas à ne plus savoir lire.

Population scolaire – La population scolaire est presque deux fois plus faible aujourd'hui qu'il y a 40 ans. Si l'abaissement de la population est en partie cause de cette diminution, il faut dire aussi que cette grande différence est surtout due à ce que les enfants quittent l'école bien avant 13 ans en général, tandis qu'autrefois, nombre de jeunes gens de 14 à 15 ans revenaient 3 ou 4 mois l'hiver, pour y parfaire leur instruction. Peut-être aussi que le nombre des filles, plus élevé que le nombre de garçons y est pour quelque chose.

Le tableau ci-après renseignera d'ailleurs parfaitement sur les variations de la population scolaire à l'école des garçons, depuis 1870 :

*Tableau donnant le chiffre
de la population scolaire de 1870 à 1914*

© Archives départementales de la Manche

<i>Années</i>	<i>Nombre d'élèves</i>						
1870	100	1893-1894	95	1901-1902	78	1908-1909	57
1871	102	1895-1896	92	1902-1903	73	1909-1910	61
1876	98	1896-1897	87	1903-1904	73	1910-1911	56
1881	117	1897-1898	85	1904-1905	70	1911-1912	54
1885-1886	103	1898-1899	89	1905-1906	65	1912-1913	62
1890-1891	78	1899-1900	92	1906-1907	69	1913-1914	58
1891-1892	100	1900-1901	86	1907-1908	70	1914	57

© Archives départementales de la Manche

Conclusion

Bien-être – Pout tout esprit non prévenu, il y a, semble-t-il, à Lingreville, plus de bien-être qu'autrefois. Un certain nombre d'habitations sont en effet de construction plus moderne et plus conformes aux prescription de l'hygiène ; la circulation y est beaucoup plus facile ; la viande de boucherie est consommée beaucoup plus qu'il y a seulement 25 ans ; le pain de froment se trouve maintenant sur toutes les tables et la toilette, particulièrement des femmes, ressemble à celle que l'on porte à la ville.

Mais tout cela suffit-il à prouver qu'il existe dans la commune plus de prospérité matérielle que par le passé. Je ne le crois pas. L'on observe attentivement ce qui se passe dans la commune, on ne tarde pas à constater, spécialement chez nombre d'habitants s'occupant de la culture maraîchère que, là, on vit au jour le jour. S'il est vrai que, pendant la belle saison, le vente des produits obtenus procure beaucoup d'argent, il faut dire aussi que l'on dépense sans compter. On ne tient pas, par exemple, à dépenser 200 et 300 francs, parfois même davantage, pour une fête de communion où il n'est pas rare de voir 3à ou 40 personnes prendre part aux repas où rien ne manque. Si, parfois, la communion se trouve avancée pour une raison ou pour une autre, de un ou deux mois, les parents des communicants sont mécontents parce que la saison de la vente des légumes n'est pas encore arrivée et qu'on n'a pu « faire beaucoup d'argent ».

L'alcool et les frais de toilette absorbent également des sommes considérables. Aussi, n'est-il pas rare de voir, dès le début de l'hiver, un assez grand nombre de personnes demander crédit au boulanger et à l'épicier, comptant sur les récoltes de l'année suivante pour solder leurs dettes. « On n'a pas toujours d'argent pour payer le boulanger » me disait un jour un représentant de commerce en vins et eaux-de-vie « mais on en trouve toujours pour solder l'eau-de-vie qu'on m'a commandée. »

Prosperité morale – Si la prospérité matérielle ne paraît pas être bien réelle, surtout chez la population maraîchère, la prospérité morale est-elle meilleure ? Oui, chez la partie de la population éloignée de la côte, absolument différente en général de celle qui vit aux abords de la mer. Cette dernière, qu'on reconnaît tout de suite à ses manières brutales, à son langage grossier, à des mœurs laissant, en général, vraiment à désirer. Peut-être que le genre de vie qu'elle mène y contribue pour beaucoup. Les ouvriers et les ouvrières travaillent fréquemment ensemble ; mais tout en travaillant, on parle et les discours qu'on tient sont parfois des plus lestes, pour ne pas employer une expression plus choquante.

Respecte-t-on au moins l'enfance quand elle est présente ? Pas le moins du monde. Aussi, quelles difficultés n'éprouve-t-on pas à l'école pour remédier un peu aux effets désastreux causés par une telle éducation de la famille.

Dans cette partie de la population, on trouve également nombre de « partageux », non de leurs propres récoltes, mais bien de celles de leurs voisins. Et les victimes de ce « communisme » mal entendu ne peuvent, la plupart du temps, que déplorer le tort à elle causé, n'ayant pas – par oubli sans doute – été invitées à se présenter au moment du partage.

Progrès – Malgré tout, le progrès, comme partout ailleurs, se répand dans la commune. Peut-être est-il plutôt lent, mis enfin il est indéniable.

L'instruction, la facilité des communications, le service militaire, les voyages le long des côtes ou dans les autres parties du monde des soldats-marins, assez nombreux dans la commune, contribuent sûrement, dans une certaine mesure, au développement du progrès.

Toutefois, en terminant, qu'il me soit permis de souhaiter qu'au progrès matériel constaté, vienne s'ajouter encore et ce, sans trop tarder, un meilleur progrès, un progrès moral.

